



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Première Commission

7^e séance plénière

Lundi 15 octobre 2018, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga (Roumanie)

En l'absence du Président, M. Diarra (Mali), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président par intérim : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent prononcer une déclaration au cours du débat général, je rappelle de nouveau aux délégations que la liste des orateurs et oratrices pour le débat thématique, qui débutera le mercredi 17 octobre, sera ouverte jusqu'au lundi 22 octobre, à 18 heures.

Je rappelle une nouvelle fois à toutes les délégations prenant la parole de bien vouloir limiter leurs interventions à huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à 13 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de plusieurs délégations.

M. Saleh Azzam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Vice-Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Par votre entremise, j'aimerais

également féliciter le Président de la Commission. Je lui souhaite plein succès. Il peut compter sur l'appui de la délégation libanaise afin de mener à bien nos travaux.

Je salue les efforts de la délégation iraquienne sœur ainsi que son excellente conduite des travaux de la Commission au cours de la session précédente.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Le Liban a toujours appuyé fermement et résolument tous les efforts internationaux visant à épargner au monde les catastrophes et les tragédies causées par les armes de destruction massive. C'est pourquoi le Liban est partie à toutes les conventions internationales pertinentes et travaille à leur mise en œuvre.

Nous avons exprimé à maintes reprises notre inquiétude face à l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. De nombreuses résolutions ont été adoptées à cette fin lors de diverses Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment celles de 1995 et de 2010. Cette impasse est causée par Israël, qui cherche à préserver son programme et son arsenal nucléaires contre le moindre contrôle international. Israël persiste à rester

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-32098(F)



Document adapté

Merci de recycler



en dehors de tout cadre juridique international lié la non-prolifération des armes nucléaires, cadre qu'il ne prend d'ailleurs pas au sérieux. Au contraire, il dresse intentionnellement tout type d'obstacles à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Le Liban estime que la création d'une telle zone est nécessaire pour assurer la sécurité et la stabilité dans cette région instable du monde, marquée par des conflits et des menaces terroristes qui ne laissent de susciter de vives préoccupations. Les États concernés doivent exercer toutes les pressions nécessaires sur Israël afin de l'obliger à respecter les normes internationales conformément au Traité sur la non-prolifération.

La communauté internationale doit plus que jamais relancer les efforts visant à créer une telle zone exempte d'armes nucléaires, conformément au mandat précité. C'est pourquoi le Liban appuie fermement le projet de décision proposé par la Ligue des États arabes, publié sous la cote A/C.1/73/L.22/Rev.1, sur la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en 2019. Nous appelons tous les États à appuyer le projet de résolution qui, selon nous, offre une occasion importante à ne pas manquer.

Les énormes défis posés par les armes de destruction massive ne doivent pas nous faire oublier les dangers que représentent les armes classiques. Comme tous les États amis de la paix et de la sécurité, le Liban est très préoccupé par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et s'acquitte de toutes les obligations qui lui incombent en vertu du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous actualisons et appliquons notre législation nationale en la matière, ce qui se reflète de manière claire et transparente dans les rapports périodiques du Liban sur la question, dont le plus récent date de 2018.

À cet égard, il me plaît d'informer tous les États Membres qu'il y a quelques jours, le Liban a ratifié le Traité sur le commerce des armes. Il s'agit pour nous d'une étape particulièrement importante dans notre lutte contre les dangers posés par ces armes classiques. Par ailleurs, la délégation de mon pays réaffirme l'attachement du Liban à la Convention sur les armes à sous-munitions. Il est essentiel que cette Convention devienne universelle.

Le rôle de premier plan joué par le Liban dans l'élaboration de la Convention s'explique par sa pénible

expérience du fait des bombes à sous-munitions utilisées par Israël lors de l'agression commise contre mon pays en 2006, ainsi que de leurs restes. Des efforts concertés doivent être déployés pour mettre fin à l'utilisation, au stockage, à la production et au financement de ces armes dangereuses, ainsi que pour protéger les innocents de leurs conséquences mortelles.

Le monde connaît aujourd'hui une révolution technologique, qui nous offre de grandes opportunités, mais pose également des défis de taille, dont certains sont liés au désarmement. La communauté internationale doit s'intéresser à la cybersécurité et promouvoir la coopération multilatérale internationale afin de résoudre les problèmes connexes dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le Liban estime également qu'il importe de protéger l'espace contre une course aux armements, car il doit rester un bien commun de l'humanité. L'espace doit profiter à l'humanité tout entière, et non constituer une menace pour la sécurité.

La Charte des Nations Unies reflète notre foi collective dans le lien inhérent qui existe entre la paix et la sécurité, le développement durable, et la protection et la promotion des droits de l'homme. C'est pourquoi le Liban est convaincu qu'il faut traiter la question du désarmement d'un point de vue humanitaire et global. D'après les données statistiques, l'an dernier, les États ont dépensé plus de 17 milliards de dollars en armements. Nous devons tenir compte des effets positifs de la réduction des dépenses militaires, laquelle contribuerait à promouvoir les efforts en faveur du développement durable au niveau international. Nous devons également examiner les moyens d'intégrer les questions de genre dans ces efforts.

Il y a quelques jours, nous avons inauguré, à Beyrouth, une sculpture symbolique, qui est une copie du « revolver noué » placé à l'entrée du Siège de l'Organisation des Nations Unies. C'est là un message positif qui montre que le Liban est un pays qui croit en la paix et qui s'efforce d'y parvenir malgré tous les défis auxquels il fait face, à savoir l'occupation, les menaces et les violations.

M. Soemirat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et à vous assurer du plein appui de ma délégation au cours de la présente session. Nous voudrions également remercier le Président et le Bureau sortants pour le rôle moteur qu'ils ont joué pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par sa représentante au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle prononcée par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/73/PV.2).

Bien que certains pays semblent être revenus à l'ère de la guerre froide, le monde actuel est beaucoup plus multipolaire, complexe et imprévisible. Malgré la résistance de certains à l'interconnectivité mondiale, les liens économiques et sociaux sont difficiles à rompre. Le risque d'escalade rapide des conflits et autres événements pèse à l'échelle régionale et au-delà. Le désarmement est un moyen très direct de réduire les dangers dans ce contexte particulier et, dans cette perspective, l'on doit accorder une priorité absolue aux armes nucléaires. Aucune autre arme n'a à elle seule un tel potentiel de destruction.

Par ailleurs, si l'Indonésie est résolument opposée à la non-prolifération, il est regrettable que les États dotés d'armes nucléaires aient manqué à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Il n'est pas viable de compter sur les pays dotés d'armes nucléaires de leur propre aveu pour assurer la non-prolifération. Cela encourage la prolifération et la course aux armements. Pendant beaucoup trop longtemps, l'approche dite « pas à pas » des États dotés d'armes nucléaires, qui est déséquilibrée, a alimenté l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Cela doit cesser.

L'Indonésie appelle les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire d'une manière rapide, transparente et vérifiable au niveau international. Ces États doivent également s'abstenir de moderniser les armes nucléaires et leurs vecteurs. Non seulement cela va à l'encontre de leurs engagements, mais cela amoindrit la sécurité internationale. En dépit de ces tendances négatives, la grande majorité de la communauté internationale a démontré sa ferme opposition aux armes nucléaires en adoptant l'année dernière le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. À l'heure actuelle, nous devons tous, en partenariat avec les organisations non gouvernementales et les groupes de la société civile concernés, intensifier notre action pour concourir à l'universalisation du Traité et faire en sorte qu'il entre en vigueur dès que possible.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est essentielle pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. L'Indonésie

s'est acquittée de ses responsabilités, notamment en ratifiant le TICE. Nous appelons les autres États visés à l'annexe 2 à faire de même. Par ailleurs, l'Indonésie demande notamment aux États dotés d'armes nucléaires de respecter leurs engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) concernant les trois piliers du Traité, et ce de manière équilibrée. En outre, il est nécessaire de garantir le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP qui se tiendra en 2020. Les dispositions relatives aux garanties de sécurité juridiquement contraignantes dans le cadre du TNP sont également indispensables en ce qu'elles contribueront à renforcer le Traité.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont aussi d'importance cruciale. Les outils de militarisation anti-nucléaire doivent également être encouragés dans le monde entier. L'Indonésie souligne l'importance de préserver l'Asie du Sud-Est comme zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à signer et à ratifier sans tarder le Protocole du Traité de Bangkok. Nous insistons sur les bienfaits de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et demandons instamment la tenue de la conférence initialement prévue en 2012, mais trop longtemps reportée. Il est profondément regrettable que le grand accord conclu lors de la conférence de 1995, qui a servi de base à la prorogation indéfinie du TNP, ne soit toujours pas respecté.

En tant que pays fervent partisan du rétablissement de la paix, nous accordons une priorité absolue à la négociation et au règlement pacifique des conflits. En dépit des événements compromettant la viabilité à long terme du Plan d'action global commun, il importe de veiller à ce que le Plan d'action global commun permette d'obtenir des assurances quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien tout en apportant des avantages économiques à l'Iran.

L'Indonésie se félicite de l'évolution positive récente de la situation concernant la République populaire démocratique de Corée. Nous continuons de suivre la situation de près dans l'espoir que le dialogue et les progrès concrets conduiront à la dénucléarisation complète de la péninsule.

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, l'Indonésie se félicite que la réunion des États parties à la Convention soit parvenue, l'année dernière, à un consensus sur un processus international qui

reflète les intérêts communs de tous ses États membres. Ma délégation attend avec intérêt de participer, cette année, à la réunion des États parties, dans le but de renforcer l'efficacité et d'améliorer la mise en œuvre de la Convention.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, nous sommes également fermement attachés à l'exécution pleine et effective des obligations qui nous incombent en vertu de la Convention. À cet égard, nous voudrions réaffirmer notre position selon laquelle l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit est injustifiable. L'Indonésie demande à tous les États parties et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'avancer sur la voie de l'élimination totale des armes chimiques.

S'agissant des armes classiques, l'Indonésie se préoccupe des immenses pertes humaines et matérielles que la fourniture et l'utilisation illégales d'armes classiques par des acteurs non autorisés entraînent dans de nombreuses régions du monde. L'Indonésie appuie sans réserve le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et prend note des résultats de la récente conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Nous soulignons l'importance d'une coopération et d'un appui internationaux solides en vue de cette mise en œuvre. Nous condamnons toute utilisation délibérée d'armes explosives dans les zones peuplées durant les conflits armés. Nous convenons de la nécessité de renforcer les normes, notamment en envisageant la création d'un instrument international chargé de protéger les civils contre les armes explosives.

L'Indonésie appuie l'ouverture de négociations sur un traité interdisant une course aux armements dans l'espace. Ces négociations doivent être ouvertes, transparentes et inclusives. Dans l'intervalle, nous encourageons l'adoption de mesures provisoires visant à renforcer la confiance et la transparence dans ce domaine. L'Indonésie est également préoccupée par la menace que représentent les cyberattaques et la militarisation du cyberspace. Il est impératif d'ériger des normes pour empêcher qu'Internet ne soit utilisé comme un moyen de mener des cyberattaques et des cyberguerres. Nous appuyons fermement la promotion de l'utilisation d'Internet aux fins de la paix, du développement et du progrès humain.

Nous réaffirmons l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de négociation de la communauté internationale en matière de désarmement et réitérons notre appel à la Conférence du désarmement pour qu'elle adopte un programme de travail équilibré et complet. Nous nous félicitons de la création des cinq organes subsidiaires de la Conférence et de ses rapports, et espérons qu'elle fraiera la voie à l'ouverture rapide de négociations sur ses questions fondamentales.

Nous prenons note avec satisfaction de la présentation en mai, par le Secrétaire général, de son ordre du jour et de sa vision dans le document intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Les progrès qu'il permettra de réaliser pourront être utiles pour relever plusieurs défis internationaux en matière de désarmement. Nous l'assurons de notre plein appui à ce sujet.

Pour terminer, je réaffirme notre engagement à renforcer le multilatéralisme avec l'appui de toutes les personnes ici présentes. Nous devons mieux travailler ensemble et avec un sens accru de la responsabilité collective. L'Indonésie est prête à collaborer de manière active avec toutes les délégations pour aider la Commission à obtenir des résultats concrets, lesquels sont indispensables.

M^{me} Bartolini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection et à vous souhaiter, à vous et à nous tous, une session fructueuse et constructive. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son engagement renouvelé dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Son programme de désarmement et ses priorités devraient guider nos débats.

La République de Saint-Marin, petit État fondé sur une culture de paix, de dialogue et de neutralité, a récemment déposé l'instrument de ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Pour mon pays, cet acte signifie qu'il condamne l'utilisation de toutes les armes de destruction massive, et nous espérons qu'il constituera un petit pas de plus vers la réalisation de notre objectif commun, celui d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les armes nucléaires constituent la catégorie d'armes de destruction massive la plus meurtrière et celle qui frappe le plus sans discrimination. Par conséquent, tout emploi ou menace d'emploi de ces armes est inacceptable. Nous demeurons préoccupés par les 15 000 armes nucléaires qui sont stockées

dans le monde et par la modernisation des arsenaux. Les armes nucléaires sont les armes les plus dévastatrices qui soient. Toute explosion aurait des conséquences humanitaires catastrophiques et à long terme. Elle entraînerait des souffrances massives et aurait des conséquences tragiques sur les individus, la société et notre environnement.

Nous pouvons affirmer avec certitude que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est l'un de nos instruments les plus efficaces, même si certains de ses objectifs ne sont toujours pas atteints. Nous devons mettre en œuvre tous les engagements pris au titre du Traité sur la non-prolifération, y compris la pleine application de l'article VI. Nous avons à présent l'occasion de faire en sorte que la Conférence d'examen des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2020, soit une réussite, et nous devons tous nous consacrer pleinement à la réalisation de cet objectif.

Nous ne pouvons pas rester silencieux sur l'utilisation des armes chimiques au Moyen-Orient, en Asie et en Europe. La mission d'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne a enquêté sur plusieurs incidents en Syrie impliquant l'utilisation présumée d'armes chimiques. Il est nécessaire de respecter la norme établie contre l'utilisation de telles armes. Nous ne pouvons tolérer ni l'impunité en Syrie ou ailleurs, ni permettre le non-respect de nos règles.

Il faut réduire l'incidence négative des armes classiques. L'accès à ces armes contribue à propager le chaos et la violence dans le monde. Aujourd'hui, les conflits sont plus fréquents et plus longs, et ils se déroulent dans des zones urbaines, où l'utilisation d'armes explosives a des effets dévastateurs sur les civils. L'utilisation de telles armes dans les zones peuplées fait de nombreuses victimes civiles et cause d'énormes dégâts - destruction des hôpitaux, des écoles, des infrastructures, des dispositifs d'approvisionnement en eau et en électricité - , privant les civils de soins médicaux et d'accès aux vivres et aux services de base, et entraînant ainsi leur déplacement massif et forcé. Nous appelons toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire, à éviter d'employer des armes explosives dans les zones peuplées et à réduire l'impact des opérations militaires sur les civils.

La prolifération non réglementée des armes légères a un impact disproportionné sur nos sociétés, causant la mort et des souffrances humaines. La

disponibilité des armes légères favorise les guerres civiles, la violence criminelle organisée et les activités terroristes. Le commerce illicite et non réglementé de ces armes fragilise la sécurité et l'état de droit, et contribue à l'accroissement de la pauvreté et des violations des droits de l'homme, notamment les disparitions forcées, les déplacements et le recrutement d'enfants soldats, la torture et le viol.

À ce propos, je voudrais rappeler que les groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, sont souvent touchés de manière disproportionnée. L'accumulation et la présence incontrôlées d'armes à feu et de munitions non réglementées augmentent le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre. De plus, dans de nombreuses zones de conflit, les armes légères et de petit calibre sont le principal instrument de mort et de destruction et sont souvent utilisées pour déplacer des civils, entraver l'accès à l'aide humanitaire et empêcher l'exécution des projets de développement. Par ailleurs, la disponibilité continue des armes dans les situations d'après-conflit alimentera des violences futures. La prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre a de graves conséquences humanitaires et sociales et continue de représenter une menace pour la paix, la réconciliation, la sécurité, la stabilité et le développement durable. Moins on contrôle le commerce des armes légères, plus les effets sur les humains sont dévastateurs. La mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects demeure indispensable si nous voulons lutter contre ces crimes et ces violences. Enfin, les dépenses accrues et excessives consacrées aux armes ne sont pas compatibles avec la vision d'un monde plus stable et plus sûr ou avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les ressources doivent être réorientées vers la paix et la prospérité pour tous.

Nous vivons dans un environnement extrêmement complexe et d'énormes défis nous attendent. Seuls un multilatéralisme efficace et le respect total des normes internationales permettront d'y faire face. Le dialogue, la confiance et la volonté politique sont nécessaires pour obtenir des résultats et des progrès concrets dans tous les domaines du désarmement. Nous avons tous - gouvernements, experts et société civile - un rôle à jouer dans l'édification d'un monde plus sûr et l'élaboration d'un programme de désarmement qui empêche la recrudescence de la violence et favorise le développement durable.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Jinda de son accession à la présidence de la Première Commission. Je l'assure, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'appui sans faille de ma délégation dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

L'engagement du Bangladesh en faveur d'un désarmement général et complet est ancré dans sa Constitution et demeure une visée fondamentale de ses objectifs de politique étrangère. Cela explique peut-être pourquoi le Bangladesh a généralement été l'un des premiers pays en Asie du Sud à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de tous les grands traités multilatéraux de désarmement. Nous nous félicitons du programme de désarmement du Secrétaire général, lancé cette année, avec son approche axée sur l'être humain et ses points d'action spécifiques. Nous remercions le Bureau des affaires de désarmement d'avoir assuré l'application des différentes mesures dans la transparence. Nous reconnaissons que les États Membres peuvent avoir des vues divergentes sur certains éléments et points de l'ordre du jour. Toutefois, nous recommandons vivement que l'ordre du jour soit intégré aux travaux de la Première Commission cette année. Le Bangladesh s'engage à contribuer à l'avancement de certains aspects du programme de désarmement conformément à ses priorités nationales.

L'année dernière, au sein de la Commission, nous nous sommes associés à d'autres délégations pour rappeler le rôle indispensable que peuvent jouer le dialogue et la diplomatie dans l'apaisement des tensions et la recherche d'une paix et d'une sécurité durables dans la péninsule coréenne (voir A/C.1/72/PV.8). Nous sommes encouragés par les résultats des réunions au sommet tenues jusqu'à présent et nous exhortons toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts actuels. Nous devons laisser derrière nous l'époque des beaux discours politiques et d'une stratégie de la tension face aux essais répétés d'armes nucléaires et de missiles balistiques et à la menace d'un emploi éventuel d'armes nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, le Bangladesh se félicite du Plan d'action global commun visant à régler de manière pacifique et constructive la question nucléaire iranienne. Nous exhortons toutes les parties au Plan d'action global commun à maintenir leur engagement afin de tirer parti des progrès réalisés à ce jour, dont atteste l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réaffirmons le droit de tous les États Membres d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Bangladesh reste convaincu que seule l'élimination complète des armes nucléaires peut garantir la paix et la sécurité internationales. C'est, à notre sens, le principe qui sous-tend le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que nous avons signé. Nous constatons avec satisfaction que le nombre de ratifications du Traité est en constante augmentation.

Le Bangladesh a toujours appuyé l'appel en faveur de l'élaboration d'une convention globale sur les armes nucléaires couvrant l'ensemble des questions connexes. En attendant, nous nous sommes déclarés disposés à envisager d'autres possibilités permettant de parvenir à cet objectif et de compléter le régime juridique existant, en particulier les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous considérons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme une pièce maîtresse essentielle, qui ne doit être sapée par aucun exercice juridique ou normatif ultérieur, à moins que l'objectif visé soit le renforcement de ses dispositions.

Le Bangladesh salue le travail accompli par le Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, y compris ses consultations avec les États Membres. Nous espérons que les travaux du Groupe d'experts contribueront à créer des conditions propices à la conduite de négociations sur le Traité par la Conférence du désarmement. Nous attendons également avec intérêt les résultats des travaux menés par le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Tous ces efforts et initiatives doivent permettre d'atteindre un objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Bangladesh demeure profondément préoccupé par les informations faisant état de l'emploi d'armes chimiques dans différentes régions du monde. Nous réitérons notre appui indéfectible à toute initiative objective et impartiale visant à enquêter sur ces informations, afin que les auteurs de ces allégations répondent de leurs actes et pour œuvrer résolument à l'élimination des stocks d'armes chimiques ou des armes abandonnées restantes. Nous soulignons qu'il importe de préserver la crédibilité et l'intégrité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La perspective effrayante que des terroristes et d'autres acteurs non étatiques cherchent et réussissent à se procurer des armes de destruction massive est plus

réelle que nous ne l'imaginions. Avec l'évolution rapide des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle et la biotechnologie, ces menaces risquent de s'aggraver davantage. Nous devons considérer comme prioritaire la prise en compte de ces questions dans nos débats en Première Commission et dans d'autres instances pertinentes afin d'entreprendre un exercice normatif de grande portée. Nous remercions le Secrétaire général pour son programme de désarmement et pour l'accent mis sur ces questions dans son rapport sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement (A/73/177).

Le Bangladesh s'intéresse tout particulièrement aux efforts visant à garantir l'application pertinente du droit international pour un cyberspace ouvert, sûr et inclusif. Nous insistons sur la nécessité de respecter les normes convenues dans le cadre des processus intergouvernementaux de réglementation du comportement responsable des États dans le cyberspace. Nous sommes conscients de la nécessité d'établir de nouvelles normes et règles à cet égard, avec la participation effective de tous les États Membres et des autres parties prenantes concernées. Les voix et les préoccupations des pays en développement doivent être prises en compte dans ce processus. Lors d'une manifestation parallèle organisée en marge du débat général pendant la semaine de haut niveau, la Première Ministre, M^{me} Sheikh Hasina, a appelé à la convocation d'une conférence internationale à cette fin.

Ayant récemment lancé un satellite national, le Bangladesh s'intéresse désormais davantage à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Conformément à sa position de principe, le Bangladesh s'engage à s'abstenir de déployer en premier des armes dans l'espace. Certes, les mesures de confiance peuvent être utiles pour prévenir la militarisation de l'espace, mais on ne peut nier l'importance de conclure un instrument international juridiquement contraignant à cet effet dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Bangladesh envisage toujours la possibilité de ratifier le Traité sur le commerce des armes, et il continue d'étudier les moyens de mieux respecter les dispositions du Traité. Les menaces posées par les nouvelles technologies concernant la fabrication et la reproduction des armes légères et de petit calibre doivent contribuer à stimuler la coopération internationale pour prévenir cette prolifération, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À cet égard, la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects permet de répondre à certaines de nos préoccupations majeures.

En tant que pays en développement en transition, le Bangladesh a un intérêt légitime à plaider pour que les ressources massives consacrées à l'accumulation d'armes soient redirigées vers les vraies priorités que sont le développement durable et la pérennisation de la paix. Nous restons déterminés à soutenir le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment en revitalisant les travaux de la Conférence du désarmement. Nous réaffirmons qu'il importe de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin de donner un nouvel élan au mécanisme de désarmement dans un contexte mondial complexe et en évolution.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour les compétences et lumières dont ils font profiter les débats de la Première Commission, et leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leur tâche difficile.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2), et souhaite faire quelques observations à titre national.

Tout d'abord, nous tenons à réaffirmer qu'il importe de préserver et de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à mi-parcours de l'examen de ses nombreuses caractéristiques essentielles qui est mené dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen de 2020. Le TNP est à juste titre la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Il y a accord presque unanime quant à l'importance de défendre le principe d'une sécurité non diminuée pour tous et quant au fait que le XXI^e siècle est en constante évolution, avec des conditions mondiales de sécurité de plus en plus diverses et précaires. Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de donner, avec prudence et réalisme, un nouvel élan aux initiatives interdépendantes en matière de non-prolifération et de désarmement progressif. C'est précisément dans cette perspective, qui vise à renforcer le régime mondial de non-prolifération et de désarmement, que nous devons

redoubler d'efforts en vue d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et un cadre de vérification du désarmement nucléaire. La voie à suivre consiste à engager un dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, lequel renforcerait considérablement tous les efforts futurs de réduction des arsenaux nucléaires et conduirait à terme à un désarmement nucléaire complet.

Dans sa recherche d'une approche globale et dans l'esprit d'un dialogue constructif, la Grèce estime que, tant que l'Iran continuera de respecter ses engagements en matière nucléaire, en assurant la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun, il servira les intérêts de l'Union européenne en matière de sécurité, défendra le régime mondial de non-prolifération et de désarmement, et renforcera la légitimité du rôle essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui veille au respect des engagements de Téhéran.

En outre, compte tenu de l'élan favorable suscité par le sommet qui s'est tenu à Singapour entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, toute mesure concrète en vue du désarmement vérifiable et irréversible des programmes nucléaires et balistiques militaires de Pyongyang doit viser à garantir le rôle de vérification de l'AIEA et jeter les bases du nouvel engagement de Pyongyang envers le TNP, de son respect du système des garanties généralisées de l'AIEA et de ses signature et ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Je voudrais également saisir cette occasion pour réaffirmer ce que mon pays a soutenu à maintes reprises au sein de cette instance. Tout en demeurant un fervent partisan du troisième pilier du TNP, qui met l'accent sur l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et reconnaît le droit souverain de tous les États d'opter pour l'énergie nucléaire pacifique, nous restons fermement attachés au régime international de non-prolifération, aux accords de garanties et aux normes de sûreté et au dispositif de sécurité de l'AIEA, et nous les respectons.

Nous attachons une grande importance à la mise en œuvre rigoureuse des normes de sûreté de l'AIEA et de ses documents d'orientation relatifs à la sécurité nucléaire. En outre, nous estimons que le renforcement de la confiance internationale peut être appuyé, notamment grâce aux missions internationales d'assistance et aux missions d'évaluation par les pairs conduites par l'AIEA, telles que les missions d'examen intégré de

l'infrastructure nucléaire et les évaluations des risques externes des sites. La transparence et le respect des résultats de ces rapports contribueront à renforcer les mesures de confiance régionales et internationales. À cet égard, nous félicitons l'AIEA d'avoir souligné, dans son plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021, les éléments importants de transparence et de prévisibilité, ainsi que d'avoir introduit le concept de sécurité nucléaire dès le stade de la conception, qui est semblable à celui de sûreté nucléaire.

Pour terminer, nous nous félicitons des mesures proposées par le Secrétaire général dans son programme *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qui indique la voie à suivre pour le désarmement en cette époque turbulente. Je voudrais en particulier souligner la nécessité de renforcer et de consolider les zones exemptes d'armes nucléaires et d'appuyer la création de nouvelles zones de ce type, notamment au Moyen-Orient. J'aimerais également appeler à l'action tous les États dont la ratification est nécessaire pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires puisse entrer en vigueur. Ces deux mesures sont des éléments clefs de l'édifice du désarmement et de la non-prolifération. Des délibérations constructives nous guideront pour assurer notre avenir commun.

M. Dhaene (Belgique) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président à l'occasion de sa prise de fonction et de lui souhaiter plein succès dans l'exercice de son mandat. Je l'assure du plein soutien de ma délégation.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2) et souhaite ajouter quelques éléments à titre national.

Comme l'a dit le Secrétaire Général dans son programme en faveur du désarmement, nous vivons dans des temps dangereux. À juste titre, il indique que cette nouvelle réalité demande que le désarmement et la non-prolifération soient mis au centre du travail de l'ONU. Nous saluons cette prise de position et nous exprimons notre disponibilité à discuter davantage du programme en question. Une bonne articulation de ce programme avec les travaux de la Première Commission est, en effet, indispensable.

La Belgique réitère son attachement à la préservation du système international basé sur le respect des règles et des normes et estime qu'il faut dénoncer les agissements de certains pays visant à miner cet ordre établi. L'utilisation sans scrupules d'armes chimiques, la

déstabilisation à travers des cyberattaques, la violation des traités internationaux, les exemples ne manquent pas et posent un véritable défi pour la préservation de la paix et de la sécurité.

Il s'agit là de questions traitées directement par la Commission. Il faut dès lors que nous assumions nos responsabilités. Faisons preuve de fermeté sur les principes et de disponibilité à entrer en dialogue. L'un et l'autre vont de pair.

La Belgique s'engage à contribuer à la préservation de cet ordre établi. C'est ce qui motivera la Belgique en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité à partir du mois de janvier prochain. C'est également ce qui a motivé la Belgique, quand elle s'est engagée à assumer la tâche de co-coordonateur du processus de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La Belgique poursuivra ses efforts afin de faciliter l'entrée en vigueur du TICE, étape clef pour avancer vers notre objectif final d'un monde débarrassé des armes nucléaires. Il n'y a pas de raccourci vers un monde dénucléarisé; cela passera par l'entrée en vigueur du TICE.

Durant sa co-présidence et, en partenariat étroit avec l'Iraq, la Belgique s'efforce de contribuer à la création des conditions favorables à de nouvelles adhésions. Une responsabilité spéciale incombe aux États visés à l'annexe 2, mais nous n'oublierons pas les autres États qui restent encore en dehors du Traité. L'adhésion au TICE ne saurait être subordonnée à l'action d'autres États. En effet, une telle tactique ne mène qu'à la logique circulaire et à l'impasse sans fin.

La pertinence de l'entrée en vigueur du Traité a été clairement démontrée à l'occasion des essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée. Bien que la déclaration récente nord-coréenne d'un arrêt de ses essais nucléaires soit bienvenue, cette annonce ne deviendra un engagement ferme que si la République populaire démocratique de Corée souscrit au TICE et si elle accepte les conséquences de son adhésion, y inclus la vérification et l'irréversibilité de son engagement.

Aujourd'hui, le désarmement nucléaire se trouve en piteux état. Les avancées réelles vers un monde sans armes nucléaires font cruellement défaut. De surcroît, les avancées d'hier se trouvent en danger aujourd'hui. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte

portée a été un pilier de la sécurité européenne pendant des décennies. Bien que la plupart des États européens ne soient pas parties à ce traité, ils bénéficient tous de la protection qu'il offre. La préservation de ce traité revêt une importance cruciale. Les deux principales parties au Traité doivent entreprendre les efforts nécessaires afin de résoudre tout différend, en utilisant la plateforme de dialogue prévu par le Traité et en appliquant les mesures habituelles de vérification et de rétablissement de la confiance. Nous appelons la Russie à répondre aux préoccupations soulevées par la mise au point d'un nouveau système de missiles. Nous souhaitons également que la protection contre la menace des missiles à portée intermédiaire dont l'Europe jouit actuellement puisse être étendue un jour à d'autres continents.

Grâce au Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), le nombre actuel d'armes nucléaires stratégiques déployées entre les États-Unis et la Russie se trouve à son plus bas niveau depuis la fin de la guerre froide. Au minimum, la démarche devrait être entamée afin de prolonger ce traité au-delà de sa date d'expiration de février 2021. Mais nous appelons les États-Unis et la Russie à augmenter le niveau d'ambition en diminuant encore le niveau de déploiement des armes stratégiques et en entamant des négociations sur des réductions de tous les systèmes d'armes nucléaires, y inclus les armes tactiques.

Au-delà de ces deux traités cruciaux, tous les États nucléaires se doivent d'agir conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Des décisions en matière de réductions effectives de tous les types d'armes nucléaires s'imposent et devraient être combinées avec des décisions visant à réduire la dépendance sur les armes nucléaires dans les doctrines de défense. Les temps d'alerte et de décision pour le lancement d'armes nucléaires devraient être allongés, réduisant ainsi le risque d'accidents ou d'attaques non autorisées.

Dans le domaine conventionnel également, la Belgique souhaite apporter sa pierre à l'édifice d'un système international basé sur le respect des règles. Dans le cadre du Traité sur le commerce des armes, nous attachons une importance particulière à la question de l'établissement de rapports et du détournement. Il est primordial que le travail conséquent effectué dans le contexte de ce traité soit reconnu et soutenu par la Commission.

Mon pays accueille favorablement l'adoption, sous la présidence de la France, du rapport de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appelons à poursuivre les efforts en vue de développer des synergies entre le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action des Nations Unies.

La Belgique maintient son engagement actif en faveur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, notamment en présidant cette année le Comité permanent sur l'assistance aux victimes des mines et la réintégration sociale et économique. L'assistance aux victimes est un pilier prioritaire de l'action antimines et mon pays plaide pour la mise en place d'une approche transversale de l'assistance aux victimes à travers les divers instruments pertinents. La question du genre mérite à cet égard une importance particulière et nous nous réjouissons que la présidence norvégienne de la prochaine Conférence d'examen s'apprête à y accorder toute l'importance requise.

La Belgique est préoccupée par la recrudescence de l'utilisation des engins explosifs improvisés et par l'impact humanitaire sans discrimination de ce type d'engins, en particulier à l'égard des populations civiles dans les conflits armés ou lors d'attaques terroristes. Elle condamne ce type d'attaques dans les termes les plus forts. Elle soutient la poursuite des travaux sur cette question dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) et encourage les échanges d'information et de meilleures pratiques, ainsi qu'une coopération accrue entre les États au sein de la Convention. La CCAC représente également le cadre approprié pour la discussion sur les défis technologiques émergents, notamment les systèmes d'armes létales autonomes.

Finalement, il est préoccupant qu'à travers les différents mécanismes multilatéraux, les arriérés dans le paiement des contributions s'accumulent. Le manque de ressources entrave la mise en œuvre des traités et conventions. Ce problème transversal soulève des questions quant à l'engagement des États à l'égard des objectifs de désarmement et de non-prolifération. Dans le

monde dangereux dans lequel nous vivons, un tel effritement de notre engagement ne sert pas nos intérêts.

M. Saint-Hilaire (Haïti) : Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par la représentante de la Trinité-et-Tobago, au nom des 14 pays membres de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.2).

Je me limiterai à quelques observations à titre national.

Dans son allocution à l'Assemblée générale, le 25 septembre écoulé, le Secrétaire général a affirmé :

« Le péril nucléaire n'a pas faibli, et la non-prolifération est gravement compromise. Les États dotés de l'arme nucléaire modernisent leurs arsenaux. Nous risquons une nouvelle course aux armements, alors que le seuil fixé pour le recours aux armes s'abaisse » (A/73/PV.6, p. 2).

Ces propos judicieux du Secrétaire général interpellent particulièrement la Première Commission, qui traite des questions de désarmement et de sécurité internationale. Ils nous renvoient au premier alinéa du Préambule de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Sommes-nous vraiment résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre? Ce qui est certain, pour l'instant, c'est que la prolifération des armes de destruction massive nous fait redouter ce fléau.

En effet, la situation internationale de sécurité est fortement marquée par des actes de violence, des conflits armés, le terrorisme et l'extrémisme violent, qui infligent des souffrances intolérables à de nombreuses populations. Aussi assistons-nous à de terribles destructions d'infrastructures essentielles et de moyens de subsistance dans les zones affectées.

Pour répondre efficacement aux enjeux de désarmement, nos chefs d'État et de gouvernement ont récemment mis en lumière plusieurs mesures de sauvegarde. D'une façon générale, leurs points de vue sont fort heureusement en droite ligne avec le programme de désarmement, lancé, en mai dernier, par le Secrétaire général. À cet égard, je m'en voudrais de ne pas réitérer, ici, le soutien inconditionnel de la République d'Haïti à toutes les initiatives concrètes visant au désarmement et au règlement pacifique des conflits qui déchirent le monde.

Nous avons la responsabilité d'associer nos efforts pour établir ou consolider les sauvegardes susceptibles de protéger l'humanité du danger des armes nucléaires, des armes chimiques, des armes biologiques

et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Il est inquiétant de constater que de profondes divergences persistent entre nos pays sur les moyens d'y parvenir. Nous devons tout au moins garder à l'esprit que la paix et la sécurité internationales ne peuvent aucunement reposer sur la puissance des armes.

Ma délégation voudrait insister sur deux considérations évidentes. D'abord, l'existence des armes de destruction massive constitue l'une des menaces les plus graves pour la survie de l'humanité. Ensuite, aucun pays ne devrait aventurer sa puissance et son influence dans la course aux armements. Nous sommes tous conscients du danger que représenterait une nouvelle course aux armements et des risques incalculables qu'elle ferait peser sur la paix et la sécurité internationales. De plus, certains fléaux de notre temps, tels le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée, sont intimement liés à la dissémination des armes à feu.

La République d'Haïti se félicite de tous les efforts et initiatives visant à promouvoir une vision commune et à adopter des mesures concrètes pour un affaiblissement significatif du péril nucléaire. Elle tient à réaffirmer son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui reste et demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Elle suit avec beaucoup d'intérêt les travaux préparatoires de la Conférence d'examen de 2020.

Mon pays note avec une énorme satisfaction la relance des négociations entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que l'avancée notable dans le sens de la normalisation des relations entre les deux Corées. Il espère fortement que rien ne viendra remettre en question les efforts déployés en vue de la dénucléarisation complète et vérifiable de péninsule coréenne.

La République d'Haïti réitère sa ferme condamnation de tout recours aux armes chimiques. Celles-ci ne servent qu'à infliger des souffrances cruelles et intolérables à des populations sans défense. Elle exhorte les États détenteurs de ces armes à s'en débarrasser inconditionnellement, conformément aux dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. De même, soutenons-tous les efforts devant aboutir à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de mettre fin à la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, et de leurs munitions. Ce phénomène constitue un handicap majeur à la sécurité, à la stabilité et au développement des pays les plus affectés. D'ailleurs, aucun pays n'en est totalement à l'abri.

La République d'Haïti salue avec encouragement les avancées tangibles permises par la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Elle renouvelle son engagement en faveur de la mise en œuvre efficace du Programme d'action. Dans cet ordre d'idées, nous soutenons le rôle crucial du Traité sur le commerce des armes et l'urgence de son universalisation.

Nous voudrions également appeler la meilleure attention de tous sur les dangers que représentent les mines antipersonnel et d'autres engins explosifs. Nous déplorons le nombre de victimes des accidents qui en découlent, et préconisons le plein respect des obligations nées de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Nous souhaitons vivement qu'une bonne et transparente utilisation soit faite des innovations scientifiques et technologiques. À cet égard, nous soutenons fermement les mesures prises ou envisagées par le Secrétaire général sous le thème « Le désarmement pour les générations futures » dans son programme intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Les défis sécuritaires actuels exigent que l'action collective se concrétise à tous les niveaux. À cet effet, nous préconisons une coopération renforcée entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales compétentes. Ma délégation émet le vœu que les travaux de la Première Commission soient l'occasion d'un échange constructif sur les moyens d'avancer sur la voie du désarmement et de la sécurité humaine.

La République d'Haïti n'a jamais cessé de plaider pour un ordre mondial fondé sur les buts et principes des Nations Unies et, pour reprendre des termes chers au Saint-Siège, pour le respect de la dignité inhérente à tous les êtres humains. Un tel ordre s'accommode mal à la course aux armements. C'est de toute évidence la course à la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui nous permettra d'élever l'Organisation à la hauteur des idéaux exaltants de ses pères fondateurs.

M^{me} Roopnarine (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à dire que ma délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante de mon pays, au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.2), et à celle prononcée par le représentant d'El Salvador, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.4).

La Trinité-et-Tobago considère que le désarmement vise à prévenir et à éliminer la violence, à favoriser le développement durable et à défendre les principes d'humanité. Ma délégation estime qu'il existe un lien direct entre le désarmement et le développement. C'est pourquoi notre engagement en faveur du désarmement est ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les objectifs de développement durable.

Près de 70 % des meurtres commis dans la sous-région de la Communauté des Caraïbes sont perpétrés au moyen d'armes à feu. Ces armes sont les armes de prédilection et un facteur majeur de violence armée, notamment la violence en bande et la criminalité organisée. La Trinité-et-Tobago est particulièrement touchée par le fléau incessant que représente la violence liée aux armes à feu, qui continue d'affecter notre société. Le contrôle, la prévention et l'éradication du trafic de ces armes constituent une haute priorité pour mon pays. C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago considère le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects comme un instrument important permettant de mobiliser la coopération internationale en vue de faire reculer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

À cet égard, nous nous félicitons du Document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), récemment achevée, car il représente un pas en avant dans l'examen des questions essentielles en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ma délégation se félicite du fait que les munitions ont été intégrées dans le document final; nous considérons cette inclusion comme une avancée majeure. Depuis des années, de nombreux États, dont la Trinité-et-Tobago, affirment que tout débat sur l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre est lacunaire s'il n'aborde pas la question des munitions. Par conséquent, nous sommes heureux que ce point figure dans le document final et demeurons optimistes quant à la possibilité pour la communauté internationale de

parvenir à un consensus sur un examen approfondi de la question des munitions dans le contexte du Programme d'action. Nous considérons également que ce qui est dit sur le genre, qui fait référence à la violence sexiste, est une réussite majeure de la Conférence, reconnaissant que, dans la période précédant la tenue de la troisième Conférence d'examen, la Réunion biennale des États a ouvert la voie à une avancée aussi importante. Nous exhortons tous les États à s'efforcer d'appliquer pleinement le Programme d'action et soulignons l'importance de la coopération et de l'assistance internationales à ce sujet.

La Trinité-et-Tobago réaffirme sa conviction que, s'il est appliqué en toute bonne foi, le Traité sur le commerce des armes pourrait réduire les souffrances humaines causées par les transferts illégaux et irresponsables d'armes, améliorer la sécurité et la stabilité régionales et promouvoir la responsabilisation et la transparence des États parties en matière de transfert d'armes classiques. Nous encourageons l'universalisation du Traité et tenons à exprimer notre appui au projet de résolution de cette année relatif au Traité sur le commerce des armes (A/C.1/73/L.8), présenté par la Lettonie, qui en demande une application ferme et effective.

La Trinité-et-Tobago partage le point de vue de la majorité, à savoir que le monde ne sera à l'abri de l'utilisation des armes nucléaires que s'il en est totalement débarrassé. Cette conviction sous-tend depuis longtemps nos politiques puisque nous sommes signataires du Traité de Tlatelolco de 1967, portant création de la première zone exempte d'armes nucléaires au monde, en Amérique latine et dans les Caraïbes. De plus, nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de respecter nos obligations importantes et nécessaires découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'adoption en 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par une majorité d'États a remis en question l'idée que le désarmement est un objectif négligé par l'ONU. Nous sommes heureux de faire partie des États qui soutiennent ce traité historique et nous nous employons avec diligence à le signer et à le ratifier dans les meilleurs délais. Nous nous associons aux autres délégations pour rappeler les conséquences humanitaires catastrophiques dues à l'emploi d'armes nucléaires. Les effets de l'emploi et des essais d'armes nucléaires sur les humains et l'environnement ne sont pas limités au passé. Ils demeurent une menace pour la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la santé et au bien-être de nos populations, à

l'égalité des sexes et à l'environnement, sur terre et dans les océans. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) fait partie d'un groupe d'États qui ont plaidé pour inscrire des obligations positives dans le Traité. Ces obligations positives, qui portent sur l'assistance aux victimes, l'assainissement de l'environnement, et la coopération et l'assistance internationales, offrent l'occasion de faire face à la menace permanente que les activités liées aux armes nucléaires font peser sur les droits de l'homme, le développement durable et l'environnement. Pour ma délégation, elles constituent l'un des articles les plus importants du Traité.

Ma délégation s'enorgueillit de figurer parmi les premiers pays à intégrer les questions relatives aux femmes, la paix et la sécurité dans les débats sur le désarmement. En 2010, lorsque la Trinité-et-Tobago a présenté pour la première fois le projet de résolution intitulé « Femmes, désarmement, maîtrise des armements et non-prolifération » (A/C.1/65/L.39), certains ont pensé que cette question ne trouverait pas sa place dans le débat en Première Commission, opinion qui a été par la suite infirmée. Le genre est un facteur indéniable en matière de paix et de sécurité. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la capacité des communautés à lutter contre la violence et l'insécurité et devraient jouer un rôle tout aussi crucial dans le domaine du désarmement. Cette question sera de nouveau examinée à la présente session de la Première Commission afin de prendre en compte l'évolution récente de la situation sur le terrain, et nous nous félicitons de l'appui de la Commission à cette initiative importante.

Ma délégation est préoccupée par les dommages et les risques associés aux drones. On estime que des milliers de civils, sinon davantage, ont été tués, blessés ou déplacés à cause de cette technologie. En raison de leurs caractéristiques uniques, les opérations armées de drones ont des implications particulières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation tient à exprimer une fois de plus sa préoccupation face aux conséquences éthiques, juridiques et humanitaires négatives de l'utilisation de drones armés d'une manière incompatible avec le droit international.

Enfin, je voudrais remercier le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes du travail précieux et concret qu'il continue d'effectuer au sein des États membres de la CARICOM, dont mon pays, dans de nombreux domaines du désarmement.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Jinga pour son accession à la présidence de la Première Commission et l'assurer de notre plein appui et de notre confiance en sa capacité à faire de cette session un succès. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, le Représentant permanent de l'Iraq, de la manière dont il a dirigé les travaux de la Première Commission à la session précédente.

Les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/73/PV.2).

La Première Commission se réunit aujourd'hui pour rechercher un consensus sur la réalisation de la paix et de la sécurité internationales et régionales face aux graves problèmes de sécurité qui menacent de compromettre les progrès accomplis dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale au cours de l'année écoulée. Malgré des efforts régionaux et internationaux sérieux, nous continuons de subir les conséquences de la contrebande d'armes et de leur utilisation par des acteurs non étatiques, ainsi que de l'utilisation d'armes chimiques contre des civils, de la conduite d'essais nucléaires et du lancement de missiles balistiques comme ceux que les houthistes, soutenus par l'Iran, tirent en direction de l'Arabie saoudite. Les Émirats arabes unis se félicitent donc de l'initiative du Secrétaire général sur le désarmement mondial, qui vise à éliminer les arsenaux nucléaires et autres armes de destruction massive dans le monde. À cet égard, les Émirats arabes unis sont fermement convaincus qu'il importe de recourir aux instances internationales sur le désarmement et la sécurité internationale, telles que la Première Commission, pour parvenir à un consensus sur le désarmement et appuyer la communauté internationale dans ses efforts visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

En ce qui concerne la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, les Émirats arabes unis soulignent qu'ils restent déterminés à appuyer toutes les initiatives permettant d'atteindre cet objectif. Nous espérons également que la présente session d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prendra des mesures sérieuses pour mettre en œuvre le Plan d'action convenu pour 2010 et organisera une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et

toutes autres armes de destruction massive, cela sans plus tarder et avec la participation de tous les pays de la région. À ce propos, mon pays demande une fois de plus à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, puisqu'il est le seul État de la région qui, à ce jour, ne l'a pas encore fait.

Les Émirats arabes unis ont été l'un des premiers États à appeler au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous attachons une importance particulière au Traité sur la non-prolifération parce que mon pays est déterminé à garantir la sécurité mondiale. Nous menons une politique claire et ferme sur les questions de non-prolifération et de désarmement et mettons un point d'honneur à participer aux conventions internationales pertinentes et à garantir leur application intégrale. Nous menons également des politiques transparentes sur une utilisation pacifique et responsable des armes nucléaires. Les Émirats arabes unis respectent tous les critères fixés par l'Agence internationale de l'énergie atomique et demandent que l'Agence soit en mesure de mettre en œuvre les mesures contenues dans le Plan d'action global commun, de renforcer la confiance au sein de la communauté internationale et de répondre aux préoccupations internationales connexes.

Comme de nombreux autres États, les Émirats arabes unis espèrent que la mise en œuvre du Plan d'action global commun signé avec l'Iran permettra de régler tous les problèmes en suspens et aura un effet positif sur le comportement de l'Iran dans la région, tout en répondant aux préoccupations antérieures concernant son programme de missiles balistiques. Toutefois, nous demeurons préoccupés par les ambitions de l'Iran et par son souhait de fabriquer des armes de destruction massive bien que la communauté internationale lui ait donné la possibilité de modifier ses politiques agressives. Nous avons appuyé la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun pour les mêmes raisons. Nous exhortons donc l'Iran à s'employer à accroître la confiance dans ses activités nucléaires en s'engageant à faire preuve de transparence et à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous lui demandons également de cesser toutes les activités qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

Les Émirats arabes unis considèrent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est essentiel. Nous sommes convaincus que ce Traité peut jouer un rôle crucial dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau

international. Nous appelons donc les États qui n'y ont pas encore adhéré, en particulier les États visés à l'annexe 2, à prendre toutes les mesures nécessaires pour le signer et le ratifier sans tarder. Nous appelons également tous les États à continuer de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires. À cet égard, mon pays se félicite des mesures positives prises récemment concernant la crise dans la péninsule coréenne, qui sont illustrées par les pourparlers de haut niveau entre les deux pays. Nous nous félicitons également du sommet, tenu en juin dernier entre les Présidents des États-Unis et de la Corée du Nord, qui a marqué un tournant dans les efforts visant à apaiser les tensions et à instaurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Nous exhortons une fois de plus la Corée du Nord à adhérer de nouveau au TNP, à signer le TICE, à cesser tous les essais de missiles nucléaires et balistiques et à respecter les résolutions de l'ONU sur la question.

Enfin, les Émirats arabes unis soulignent l'importance de la participation des femmes aux questions de désarmement et de sécurité internationale, et de la promotion du rôle des femmes à tous les niveaux de décision dans les organisations nationales, régionales et internationales. Dans ce contexte, nous avons lancé d'importants programmes et organisé des séminaires à l'intention des jeunes, dans le but d'accroître leurs connaissances sur le domaine nucléaire et de renforcer la participation des femmes, des hommes et des jeunes. Nous sommes également conscients que nous devons impliquer tous les secteurs de la société si nous voulons mener des politiques novatrices qui mettent fin aux problèmes les plus urgents de notre époque, en particulier en matière de paix et de sécurité internationales.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Jinga pour son élection, ainsi que les autres membres du Bureau, et à l'assurer de notre pleine coopération. Je félicite également sincèrement le Président sortant de la Première Commission, l'Ambassadeur Bahr Aluloom, de l'Iraq.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Depuis la dernière session de la Commission, le monde est devenu moins sûr et moins stable. Nous avons assisté à des tentatives systématiques visant à mettre à mal la valeur, la signification et l'efficacité du multilatéralisme, à diaboliser les institutions et les accords multilatéraux et à faire fi des règles et des normes mondiales.

À titre d'exemple, les États-Unis se sont retirés illégalement du Plan d'action global commun, qui est le fruit de longs et intenses efforts diplomatiques multilatéraux visant à résoudre une crise fabriquée de toutes pièces et à instaurer un climat de confiance. Dans 12 de ses rapports, l'AIEA confirme que l'Iran respecte pleinement ses engagements. Cependant, en violation de ses engagements internationaux, l'actuel Gouvernement des États-Unis s'est retiré du Plan d'action global commun et a continué de violer systématiquement ses engagements découlant du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Il force maintenant ouvertement d'autres pays à violer ladite résolution, sous peine d'encourir des sanctions.

Dans de telles circonstances, ne rien faire n'est pas une option. Nous devons défendre le multilatéralisme car il est le socle du système international fondé sur des règles. Nous devons défendre les institutions et les accords multilatéraux. Nous devons protéger leur crédibilité et accroître leur efficacité. C'est pourquoi je propose que, dans le cadre de notre mandat, nous examinions au sein de la Commission les moyens de faire progresser la coopération multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, selon lequel la nouvelle réalité en matière de sécurité internationale exige que le désarmement et la non-prolifération soient mis au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous le félicitons d'avoir présenté son programme de désarmement.

Les armes nucléaires continuent de menacer l'existence de l'humanité. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a récemment été adopté, grâce à la ferme détermination des États non dotés d'armes nucléaires. Il s'agit d'une avancée historique qui s'inscrit dans le prolongement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pourtant, malgré cela, le désarmement nucléaire semble aussi impossible aujourd'hui que dans les années 70. Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière dans la réalisation du désarmement nucléaire. Toutefois, ils ne font aucun effort significatif pour s'acquitter de leur obligation d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. Le principal problème du désarmement nucléaire est l'unilatéralisme, et plus particulièrement les mesures et politiques nucléaires unilatérales des États-Unis qui représentent la menace la plus grave pour le désarmement nucléaire. Tant que la politique nucléaire des États-Unis restera la même, il n'y aura pas de progrès vers le désarmement nucléaire.

La non-application de l'article VI du TNP menace son avenir. La meilleure façon de préserver sa crédibilité est de le mettre pleinement en œuvre. La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 doit donc principalement veiller à la pleine application par les États de leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire.

L'absence de progrès en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient reste une source de vive préoccupation. Nous ne pourrions pas parvenir à la paix et à la stabilité dans cette région instable tant que l'arsenal nucléaire israélien existera. En effet, le fait qu'Israël – un pays qui a une longue et sombre tradition de crimes tels que l'occupation, l'agression, le terrorisme d'État et les crimes contre l'humanité – possède des armes nucléaires fait peser une menace particulièrement grave sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Le 29 août dernier, s'exprimant depuis Dimona, le centre clandestin de fabrication d'armes nucléaires de son régime, le Premier Ministre israélien a explicitement menacé l'Iran d'anéantissement nucléaire, une menace que nous ne devons pas tolérer. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et respecter l'engagement qu'il a pris dans sa résolution 984 (1995) en condamnant fermement la menace proférée par le régime israélien d'utiliser l'arme nucléaire contre l'Iran.

La Convention sur les armes chimiques s'est avérée être un instrument multilatéral de désarmement efficace. Les normes mondiales contre l'emploi des armes chimiques doivent être pleinement respectées. Nous condamnons catégoriquement l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu et par quiconque. Nous appelons les États à garantir la pleine application et l'universalisation de la Convention. Les différends concernant le mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques doivent être réglés. Si ce n'est pas le cas, l'OIAC sera davantage polarisée et des dommages durables seront causés à la Convention, ce qu'il faut éviter. Nous devons travailler avec force pour assurer le succès de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui se tiendra en novembre.

La Convention sur les armes biologiques, en tant qu'instrument multilatéral de désarmement d'importance cruciale, fait également face à des défis anciens et nouveaux. Pour les relever, tous les aspects de la

Convention doivent être renforcés. Pour ce faire, l'approche la plus efficace consisterait à reprendre les négociations sur un protocole à la Convention multilatéral et juridiquement contraignant. Nous demandons aux États-Unis de retirer leur objection à ces négociations.

Il est également impératif de prendre des mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace. L'annonce par les États-Unis de leur intention de créer une nouvelle force militaire pour l'espace est un fait nouveau alarmant. Comme l'ont déclaré les représentants des États-Unis, ils cherchent à dominer l'espace, qu'ils voient comme un terrain potentiel de guerre, et comptent travailler à l'élaboration d'un système d'armes basé dans l'espace. De telles politiques et mesures accroissent le risque d'une course aux armements, ou même de conflits, dans l'espace. Afin d'empêcher cela, l'Iran appuie la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

M. Mahmaminov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Jinga de son accession à la présidence de la Première Commission, et à l'assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation pendant la présente session. Je tiens également à remercier les autres membres du Bureau et le secrétariat de la Première Commission pour leur appui et leur coopération.

Le renforcement des mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération s'avère essentiel pour maintenir la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale. À cet égard, la menace de prolifération nucléaire demeure une source de grave préoccupation. Nous considérons donc que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le Tadjikistan partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et il estime qu'aucun mécanisme de désarmement nucléaire ne peut être efficace sans la participation de toutes les parties prenantes concernées, en particulier des États dotés d'armes nucléaires. Ainsi, nous appelons à la mise en œuvre du TNP et à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dès que possible. Le Tadjikistan appuie les efforts actuellement déployés pour régler la question nucléaire dans la péninsule coréenne par des voies politiques et diplomatiques. Il faut continuer d'encourager les récents dialogues et sommets intercoréens.

La création de zones dénucléarisées est un élément important du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et du renforcement de la paix et de la sécurité au niveau régional. L'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le 21 mars 2009, a marqué une étape décisive pour notre région. Par l'intermédiaire du Traité, les pays d'Asie centrale ont largement contribué au renforcement de la sécurité régionale et mondiale. Les pays qui composent ces zones se sont également engagés à ne pas fabriquer ni acquérir d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ni à bénéficier d'aucune aide pour leur fabrication. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a donc apporté une réelle contribution à la mise en œuvre du TNP, tout en favorisant la sécurité dans la région. À cet égard, nous attachons une importance particulière à l'accélération du processus de ratification du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale relatif aux garanties de sécurité négatives, signé le 6 mai 2014 en marge de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP. L'instauration de garanties solides de paix et de sécurité à l'intérieur et autour de notre région jette les fondations du développement durable, de la coopération et du progrès.

Le Tadjikistan attache beaucoup d'importance à la mise en œuvre effective de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous demandons instamment que l'Asie centrale soit libérée de la menace que représentent les mines, et que la coopération dans le domaine du déminage humanitaire soit renforcée.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la foi du Tadjikistan dans les mérites du multilatéralisme, qui repose sur les normes et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation internationale la plus réputée au monde, demeure le principal cadre universel pour parvenir à un consensus sur des questions clés allant de la sécurité internationale au développement, aussi bien que pour coordonner les efforts conjoints et cohérents déployés par la communauté internationale en vue de relever les défis mondiaux et de réduire les risques qu'affronte une nouvelle génération.

M. Barro (Sénégal) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la

présidence de la Première Commission, et de vous assurer, en même temps, du soutien et de la pleine et entière coopération de ma délégation. À ces félicitations, j'associe également l'ensemble des membres du Bureau.

Le Sénégal s'associe naturellement aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie et le représentant du Maroc, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2).

Les tensions géopolitiques actuelles et le risque croissant de recours aux armes nucléaires sont de nature à compliquer le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires. En effet, le désarmement, notamment le désarmement nucléaire, et la non-prolifération sous tous ses aspects sont encore loin d'être réalisés, et les négociations multilatérales n'avancent guère, même si le 7 juillet 2017, les États participant à la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète ont adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui rend illégaux ces types d'armes. Des efforts collectifs sont donc nécessaires aux fins d'empêcher les conflits armés pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela nécessite une approche globale en vue d'établir le dialogue et la confiance mutuelle, qui sont, je le rappelle, au nombre des conditions indispensables au succès de la réglementation ou de l'élimination des armements.

C'est le lieu de réaffirmer que le multilatéralisme est, plus que jamais, l'approche la plus appropriée pour arriver à des résultats concrets. Aussi, les États dotés de l'arme nucléaire devront redoubler d'efforts et adopter des mesures concrètes en vue d'atteindre l'objectif commun de désarmement, conformément à leurs obligations et aux autres engagements figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous lançons ainsi un appel à ces États pour qu'ils agissent dans ce sens et œuvrent en vue de l'élimination totale de leurs ogives nucléaires. Par ailleurs, mon pays, le Sénégal, va continuer à soutenir l'initiative humanitaire contre les armes nucléaires qui traduit la volonté des États et autres acteurs de la société civile de trouver d'autres voies et moyens efficaces permettant d'éradiquer ces types d'armes, qui constituent une menace constante pour l'humanité.

En ce qui concerne la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des

Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, tenue du 18 au 29 juin 2018, a été l'occasion pour les États Membres de faire le bilan des efforts accomplis et d'identifier des mesures innovantes s'inscrivant dans une approche collective en vue de rendre efficiente la lutte contre le commerce illicite et la prolifération incontrôlée des ALPC. Ainsi, cette rencontre a adopté à l'unanimité un Document final complet et ambitieux (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) en vue de progrès concrets et efficaces dans la mise en œuvre du Programme d'action, notamment la lutte contre le détournement, la lutte contre la fabrication, la réactivation et la conversion illicites, la meilleure coordination de la coopération et l'assistance relatives aux ALPC, la question du genre, et l'intégration des munitions. Les États Membres ont ainsi réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre l'intégralité du Programme d'action et à renforcer la coopération et l'assistance entre les pays.

La délégation sénégalaise se réjouit de l'entrée en vigueur, depuis le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, dont la quatrième Conférence des États parties s'est tenue en août dernier à Tokyo, au Japon. Mon pays, qui est en train de mettre en œuvre ce Traité, continue de promouvoir son universalisation et d'encourager la coopération régionale afin de bénéficier du partage des bonnes pratiques, tout en continuant d'impliquer la société civile dans la sensibilisation par rapport au Traité. C'est le lieu ici d'appeler tous les pays qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité à le faire le plus rapidement possible afin d'en faciliter l'universalisation et la mise en œuvre.

Les négociations sur un accord portant interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération, sont également dans l'impasse, malheureusement, malgré quelques efforts et progrès enregistrés. Toutefois, lors de sa dernière rencontre en juin 2018, le Groupe d'experts gouvernementaux – composé de 25 membres, dont le Sénégal – chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, a réussi à négocier un rapport consensuel recommandant les éléments futurs d'un traité. En attendant, il faudrait s'assurer que les stocks de matières fissiles existants ne tombent pas entre de mauvaises mains, et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entre en vigueur

sans délai. Par ailleurs, les droits inaliénables des pays à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le regard vigilant de l'Agence internationale de l'énergie atomique, doivent être consacrés.

S'agissant de la Conférence du désarmement, nous saluons la décision du 16 février 2018, sous la présidence sri-lankaise, portant création de cinq organes subsidiaires distincts, qui devraient, en principe, mettre fin à la léthargie de la Conférence et renforcer son rôle exclusif d'organe de négociation multilatérale en matière de désarmement.

Il en est de même de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, qui a entamé son cycle triennal 2018-2020 avec une nouvelle thématique et des mesures de confiance à établir pour éviter une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation ose espérer que des recommandations seront formulées en 2020, sur les armes nucléaires et sur cette nouvelle thématique, après celles faites en 2017, sur les mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, nous appelons à la signature et à la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi qu'à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Enfin, mon pays se félicite de la contribution inestimable des organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement. C'est le lieu ici de réaffirmer qu'une place juste devrait être accordée à ces dernières, y compris lors de nos délibérations.

M. Musaddeq (Afghanistan) (*parle en anglais*) : L'Afghanistan s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

L'Afghanistan est vivement préoccupé par la détérioration de la sécurité internationale. Les incidences des armes nucléaires sur l'environnement, la santé des êtres humains, la sécurité alimentaire et le développement économique sont catastrophiques, et nous devons oeuvrer de concert pour réduire le risque d'un possible emploi ou même du recours à la d'armes nucléaires. En outre, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son nouveau programme de désarmement, la communauté internationale doit garantir l'application du principe de

responsabilité et mettre fin à l'impunité pour les violations du droit international.

L'Afghanistan est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), entre autres traités multilatéraux appelant à l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Nous engageons instamment tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE. Ma délégation croit fermement que la diplomatie multilatérale est essentielle pour promouvoir le programme de désarmement et de non-prolifération. Ce n'est qu'au moyen d'une action collective énergique que nous pourrions parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous saluons les efforts, notamment le dialogue, en cours, pour régler différentes situations pertinentes, et espérons qu'ils aboutiront à des résultats positifs. L'Afghanistan se félicite des récentes évolutions prometteuses ainsi que des importants efforts de dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Ma délégation voudrait aussi réitérer son ferme appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive.

L'Afghanistan souffre terriblement depuis plus de quatre décennies. Nous pouvons confirmer que l'abondance d'armes légères et de petit calibre et la facilité d'accès à ces armes renforcent les moyens d'action des terroristes, des extrémistes violents et des groupes criminels organisés. Les terroristes ont nettement intensifié leurs attaques à Kaboul et dans d'autres zones urbaines depuis 2016, et leurs attaques impliquent aussi l'utilisation d'armes légères et de petit calibre. Une maîtrise des armements inefficace ou inexistante est un élément destructeur qui aide à alimenter le cycle de la violence dans notre région. Comme souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il existe un lien clair entre réglementation des armements et développement et entre trafic d'armes et criminalité organisée. Les armes illicites, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent permettent, et suivent, l'achat d'armes par des acteurs non étatiques. Nous devons nous efforcer de mieux comprendre ces liens complexes et prendre toutes les mesures nécessaires pour endiguer le flux d'armes vers les régions en proie au conflit.

Pour l'Afghanistan, le contrôle des armes légères est une condition préalable à la stabilité régionale, et c'est une priorité absolue. C'est pourquoi en août de l'année dernière nous avons ratifié la Convention sur

certaines armes classiques et à ses Protocoles, et que nous y avons adhéré. Nous appelons toutes les parties concernées à assumer pleinement leur responsabilité en empêchant les organisations terroristes d'avoir accès aux précurseurs et aux armes et en redoublant d'efforts pour renforcer les capacités nationales de mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Les restes explosifs de guerre et les mines terrestres menacent gravement la paix et la sécurité mondiales. L'Afghanistan reste l'un des pays les plus infestés de mines terrestres au monde. L'an dernier, plus de 2000 Afghans ont été tués ou blessés par des mines terrestres, nombre cinq fois plus élevé que celui des civils tués en 2012.

Tout aussi préoccupant est le fait que l'Afghanistan est le pays qui pâtit le plus des engins explosifs improvisés (EEI). L'an dernier, 40 % des 10 000 victimes civiles – tuées et blessées – enregistrées en Afghanistan ont été causées par des attaques au moyen d'engins explosifs improvisés. Quatre-vingts pour cent de ces victimes étaient des enfants, et bon nombre de ceux qui ont survécu souffrent de graves blessures. Les effets catastrophiques des EEI va au-delà de la seule sécurité physique. Les avancées rapides enregistrées dans la conception d'engins explosifs improvisés ont posé des défis sans précédent en termes d'assistance humanitaire dans différentes situations de conflit dans le monde.

Les EEI sont devenus l'arme de prédilection des groupes armés non étatiques dans de nombreux conflits, et ils sont responsables, chaque jour, de la mort et de la mutilation de milliers de civils. L'année dernière, plus d'un tiers de tous les pays ont été la cible d'attaques au moyen d'EEI. La nature de plus en plus transnationale de ces engins requiert une riposte internationale globale. C'est pourquoi l'Afghanistan demande à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution A/C.1/73/L.60, intitulé « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », dont une version antérieure a été adoptée par consensus à la Première Commission et à l'Assemblée générale en 2015 (résolution 72/36). Le projet de résolution exprime la ferme volonté de l'Afghanistan d'empêcher les attaques au moyen d'EEI et d'atténuer leurs effets. Il a aussi pour objectif de rapprocher les positions des pays et de bâtir le consensus au niveau international. Nous remercions tous les États Membres, en particulier l'Australie et la France, qui ont appuyé le projet de résolution,

Pour terminer, je tiens à dire que le Président peut compter sur l'engagement constructif de ma délégation durant les débats de la Première Commission.

M. Matt (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La semaine de haut niveau de cette année a été dominée par un débat sur l'importance d'un ordre international fondé sur des règles. N'incitant guère à l'optimisme et alarmant par moments, ce débat a tout de même permis à une majorité écrasante d'exprimer son ferme attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Toutefois, les positions n'ont jamais divergé aussi nettement depuis fort longtemps concernant les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, cette divergence concerne tous les domaines du multilatéralisme, tous les piliers de l'Organisation des Nations Unies, et tous les objectifs que nous nous sommes fixés au sein de l'Organisation. Elle a un effet corrosif sur notre sécurité collective, effet que l'on peut ressentir le plus immédiatement lorsqu'il s'agit de l'examen de cette question à la Première Commission. La nouvelle course aux armements, conjuguée au non-respect croissant des normes juridiques et à la réticence de certains à relever les défis posés par les nouvelles technologies, nous placent sur une trajectoire dangereuse. L'inaction n'a pratiquement jamais eu un coût aussi élevé qu'aujourd'hui.

Le Secrétaire général en a reconnu les signes et proposé une voie à suivre. Le Liechtenstein appuie son nouveau programme de désarmement, qui est ambitieux au vu de l'environnement politique actuel mais qui, à bien des égards, fixe une simple norme minimale à notre réponse collective aux menaces d'aujourd'hui. De plus, le Liechtenstein appuiera énergiquement les efforts visant à mettre en œuvre le projet du Secrétaire général d'assurer notre avenir commun de manière globale.

Les acquis des accords internationaux de désarmement et de non-prolifération s'accompagnent de gains tangibles en matière de sécurité et ont démontré à maintes reprises qu'ils peuvent contribuer à réduire les tensions. Il va sans dire que le respect des obligations est essentiel si nous voulons tirer pleinement parti des avantages de l'état de droit. Malheureusement, nous constatons que ce principe directeur des relations internationales est l'objet de pressions croissantes, avec des conséquences particulièrement graves quand des normes établies de longue date telle que l'interdiction totale des armes chimiques ou des dispositions

fondamentales du droit international humanitaire sont régulièrement violées.

Notre réponse doit être de renforcer les accords que nous avons conclus et d'accroître l'application du principe de responsabilité en cas de non-respect. Trop souvent, le Conseil de sécurité échoue à assumer ses responsabilités à cet égard. Mais la volonté croissante de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires d'accroître leur implication doit être une raison d'espérer. Avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, nous avons un outil précieux pour nous attaquer aux violations les plus graves du droit international commises en Syrie, notamment les attaques à l'arme chimique. Il constitue actuellement le seul moyen de rendre la justice en Syrie.

S'agissant de la crise nucléaire dans la péninsule coréenne, le Liechtenstein se félicite de la détente enregistrée et de la perspective d'un renforcement de la sécurité qui en résulte. Nous espérons que les engagements politiques pris se traduiront rapidement en obligations juridiques et en avancées vérifiables vers la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Des avancées concrètes vers l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) seraient un premier pas fort louable et concret vers un ensemble d'accords plus globaux. La voie de la diplomatie multilatérale a été couronnée de succès dans d'autres crises de non-prolifération. Le Liechtenstein continue de considérer que le Plan d'action global commun est une réalisation historique à cet égard. La résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité illustre les gains en matière de sécurité collective que la communauté internationale dans son ensemble associe à l'accord, gains que nous risquons de perdre si celui-ci continue d'être sapé. La résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité demeure contraignante pour tous les États. C'est pourquoi nous sommes tous tenus de respecter ses dispositions.

L'élimination totale des armes nucléaires a guidé l'action de l'Organisation des Nations Unies depuis ses premiers jours. Avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), elle a donné effet à l'échange de portée majeure entre désarmement nucléaire et non-prolifération. Il est indéniable que le monde est beaucoup plus en sécurité grâce au régime de garanties du TNP. Malheureusement, nous sommes encore loin d'avoir atteint ce niveau de mise en œuvre s'agissant du

désarmement nucléaire. Bien au contraire, les obligations importantes souscrites par les États dotés de l'arme nucléaire au titre du TNP sont régulièrement considérées, à tort, comme des options laissées à leur discrétion ou, pire, comme des droits. D'importants accords issus de la Conférence d'examen du TNP font l'objet de révisions quand ils ne sont pas carrément rejetés, y compris à la Première Commission. Nous aurons bientôt une nouvelle occasion de rectifier le tir avec la prochaine Conférence d'examen du TNP. Le Liechtenstein est déterminé à œuvrer en faveur d'un résultat substantiel qui fasse fond sur les accords antérieurs.

Le Liechtenstein est l'un des premiers signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce Traité aide à rétablir l'équilibre du TNP et, ce faisant, le renforce. Il complète le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son mécanisme de vérification s'agissant d'établir une norme juridique claire contre les essais nucléaires. Plus important, toutefois, il établit une ligne juridique claire contre toute tentative de justifier l'emploi d'armes nucléaires. Il n'y a tout simplement pas de justification à l'emploi d'armes nucléaires considérant les souffrances horribles et aveugles que ces armes infligent inmanquablement aux civils. L'interdiction complète des armes nucléaires consacrée dans le Traité représente la volonté d'une grande majorité d'États et renforcera l'état de droit au niveau international. Nous espérons fermement qu'il servira de fondement au désarmement nucléaire dans l'avenir. Dans les circonstances actuelles, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est notre meilleure raison d'être optimistes à cet égard.

Le Secrétaire général a identifié un certain nombre de menaces graves qui se font jour sur la base des capacités techniques renforcées et des faits nouveaux survenus dans les domaines du cyberspace et de l'intelligence artificielle. Les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ont contribué de façon importante à notre compréhension collective de l'ampleur des menaces et de la nécessité de coopérer et de réduire les risques. Il n'y a aucun doute qu'à l'avenir la guerre sera dans une large mesure basée sur les armes cybernétiques et, tirant les leçons du passé, il n'est pas difficile d'affirmer que les règles régissant l'usage de la force s'étendent au cyberspace.

La Charte des Nations Unies ne cesse pas de s'appliquer au cyberspace, tout comme aussi les nombreux

autres accords juridiques qui régissent le comportement des États s'agissant de l'emploi illicite de la force, de la conduite en temps de conflit, du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et des droits et libertés fondamentaux. L'applicabilité au cyberspace des obligations juridiques existantes est donc un élément indispensable de nos débats futurs et, en fait, une condition préalable pour identifier de possibles lacunes juridiques.

Le Liechtenstein est favorable à la tenue d'un tel débat, en particulier s'agissant de l'emploi illicite de la force dans le contexte des obligations juridiques existantes, notamment dans le cadre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Étant donné la pertinence de cette question pour tous les États, les discussions sur la cybersécurité doivent donc avoir lieu selon un format régulier et ouvert à tous. En outre, un certain nombre d'évolutions techniques font clairement ressortir la nécessité de nouvelles obligations juridiques, en particulier dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes.

Le Liechtenstein appuie l'action menée pour établir des normes contraignantes en vue de garantir la présence de l'élément humain dans les processus décisionnels concernant ces systèmes. La résistance de principe d'un très petit nombre d'États ne doit pas empêcher la grande majorité d'établir de nouvelles normes dans ce domaine et d'en tirer parti, comme elle ne l'a pas fait par le passé s'agissant de nombre d'autres questions importantes de désarmement. Le Liechtenstein se réjouit à la perspective de renforcer l'action collective dans ce domaine.

M. Zambrana Torrelío (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Premièrement, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection, ainsi que les autres membres du Bureau qui vous aident dans la conduite des travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation.

Deuxièmement, ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et d'El Salvador, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2) et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.4).

Nous sommes réunis à un moment de vives tensions dans le monde. C'est parce qu'elle est préoccupée par le nombre considérable de conflits armés, qui ont un prix élevé sur le plan humain, que la Bolivie a opté

pour la culture du dialogue entre les nations par le biais de la diplomatie des peuples. En tant qu'État respectueux du droit international, promoteur de la culture et du droit à la paix, la Bolivie prône le recours à la voie pacifique, aux bons offices et à la diplomatie préventive pour régler les différends, et se prononce en faveur du multilatéralisme, de la non-ingérence et du respect de la souveraineté et de l'indépendance des États, qui sont des principes universels consacrés par la Charte des Nations Unies et reconnus par la communauté internationale, et qui sont aussi des outils efficaces pour préserver du fléau de la guerre et de ses conséquences. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'adopter une démarche globale pour instaurer la paix et prévenir les conflits en analysant leurs causes structurelles, en renforçant l'état de droit et en promouvant la croissance économique et le développement social.

En tant qu'État appartenant à la première zone densément peuplée au monde à s'être déclarée exempte d'armes nucléaires en adoptant le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, ainsi qu'à la première région à s'être déclarée zone de paix, la Bolivie considère que le grand défi qui attend les États Membres de l'Organisation des Nations Unies est de promouvoir la mise en œuvre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par l'Assemblée générale le 7 juillet 2017. C'est pourquoi nous demandons à tous les États de le signer et de le ratifier, ainsi que de mettre immédiatement en œuvre ses dispositions. C'est là la meilleure façon d'éviter une possible utilisation catastrophique de ce type d'armes. C'est un impératif moral et une dette envers les générations futures.

Le moment est venu pour les pays de s'engager à interdire la mise au point, l'essai, la fabrication, l'acquisition et la possession d'engins nucléaires explosifs. C'est pourquoi nous appelons tous les États, en particulier ceux dotés de l'arme nucléaire, à éliminer le rôle des armes nucléaires de leurs doctrines et de leurs politiques de sécurité et de défense, ainsi que de respecter pleinement leurs obligations et engagements juridiques en vue de l'élimination totale de ce type d'armes. Il nous faut reconnaître que nous sommes arrivés à un point où ces armes risquent non seulement de détruire des nations ou des peuples entiers, mais aussi d'effacer toute vie sur la planète Terre, car une erreur de jugement lors d'une crise, une erreur humaine ou une défaillance mécanique ou d'ordinateur pourrait déclencher le pire scénario qui soit pour tous les êtres vivants.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre opposition à tout essai nucléaire et lancement de missiles balistiques capables de porter des armes de destruction massive, et nous appelons au démantèlement de tout programme d'armes nucléaires ou de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible. C'est pourquoi nous nous félicitons aussi des perspectives de dénucléarisation de la péninsule coréenne et jugeons encourageants les faits récents survenus, chaque fois que grâce au dialogue entre les plus hautes autorités des parties concernées durant les sommets intercoréens, ainsi qu'au bilan de Singapour en juin dernier, a été favorisée la cessation des essais d'armes nucléaires et du lancement de missiles balistiques.

Les États Membres du système des Nations Unies sont tenus de se conformer aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies adoptée en 1945, et par-dessus tout, de régler leurs différends internationaux par le biais de mécanismes de règlement pacifique. Ce type d'armes ne peut être utilisé dans aucun conflit. Au contraire, ce sont les négociations, la diplomatie et le dialogue qui doivent guider l'action de nos pays. La Bolivie est convaincue que c'est ainsi seulement que nous parviendrons à édifier des sociétés plus justes, avec des responsabilités partagées.

À cet égard, l'adoption de mesures de confiance mutuelle est essentielle. Un exemple de réussite en matière de mise en œuvre de telles mesures est le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien, qui souligne la volonté des parties de parvenir à un accord pacifique et consensuel. Ce programme renforce le régime international de non-prolifération nucléaire et contribue de façon générale à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Nous regrettons que l'une des Parties se soit retirée de cette importante initiative.

Le multilatéralisme doit être le principe de base de toutes les négociations en matière de désarmement et de non-prolifération. La Bolivie réaffirme son attachement à la promotion, à la protection et au renforcement du multilatéralisme. Nous nous efforçons de renouveler l'engagement pris par la communauté internationale d'aller vers l'élimination définitive des armes de destruction massive et de mieux sensibiliser aux conséquences humanitaires et aux catastrophes que l'utilisation de ces armes pourrait causer, ainsi qu'à la menace que représentent ces armes pour le monde du fait de leur simple existence.

À cet égard, nous sommes préoccupés par les allégations faites tout au long de ces derniers mois concernant un possible emploi d'armes chimiques. La Bolivie condamne fermement et catégoriquement l'emploi d'armes chimiques ou l'utilisation d'agents chimiques comme armes, ce qui constitue un acte criminel et injustifiable, quelles que soient les circonstances et quel que soit l'auteur, étant donné que leur utilisation constitue une violation grave du droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La Bolivie souscrit aux principes interdisant l'utilisation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et nous considérons, à l'inverse, que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doit se faire à des fins exclusivement pacifiques. C'est pourquoi nous observons avec préoccupation la possibilité d'une course aux armements. Le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique ne garantit pas seulement la prévention d'une telle course; il exige aussi le respect de l'état de droit, qui permet de prévenir une telle situation.

C'est dans cet esprit que nous réitérons notre engagement à défendre l'état de droit en vue de consolider et de renforcer le régime international de non-prolifération. Ce sont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, la résolution 1540 (2004) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui forment la base juridique du régime international de non-prolifération.

Enfin, nous déplorons le fait qu'on investit des millions dans le complexe militaro-industriel alors que ces sommes exorbitantes pourraient être mieux utilisées dans les secteurs de la santé ou de l'éducation afin de sensibiliser les générations futures au fléau de la guerre. C'est à notre génération qu'il incombe de leur laisser un monde plus juste et plus sûr. Cela ne sera possible que si nous œuvrons de concert à consolider un monde multipolaire, faire respecter les règles communes et défendre l'Organisation des Nations Unies contre les menaces.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation arménienne, je tiens à féliciter les membres du Bureau de leur accession à la direction de la Commission et à les assurer de notre coopération et de notre concours sans réserve.

L'Arménie soutient vigoureusement les régimes internationaux de non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur

les armes biologiques et les autres traités applicables, autant d'instruments indispensables pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Arménie continue d'appuyer solidement le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la facilitation et la coordination des activités de sécurité nucléaire entre États Membres, ainsi qu'entre organisations et entre initiatives internationales. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la période 2017-2019, l'Arménie apporte sa contribution aux efforts collectifs déployés en vue de renforcer l'architecture de sécurité nucléaire.

Nous attachons beaucoup d'importance au renforcement de la sécurité nucléaire au niveau tant national qu'international par la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux, de même que par la mise en place d'une législation nationale robuste. L'Arménie s'acquitte intégralement des obligations internationales qui lui sont faites en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité; elle est par ailleurs membre du groupe des amis de cette résolution. Le plan d'action national de l'Arménie pour la période 2015-2020 est une importante mesure volontaire additionnelle qui décrit une série d'étapes reflétant les mesures nationales déjà mises en œuvre, ainsi que les activités en cours et prévues.

L'Arménie continue de prendre une part active aux initiatives de non-prolifération, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont elle partage pleinement les grands objectifs, inscrits dans la déclaration de principes y afférente. Nous voyons dans l'Initiative mondiale une plateforme précieuse pour renforcer les capacités de partenariat, examiner les meilleures pratiques et techniques liées aux menaces ou incidents terroristes impliquant des matières radiologiques ou nucléaires, et coordonner les activités destinées à promouvoir l'échange d'informations entre groupes d'experts interdisciplinaires.

L'Arménie accorde une priorité élevée à la pleine application de la Convention sur les armes biologiques par l'intermédiaire de ses instruments au niveau national et international. Elle a pris des mesures notables pour qu'il soit donné suite aux dispositions de la Convention en élaborant un programme d'action national et, avec l'aide précieuse de ses partenaires internationaux, elle s'emploie constamment à renforcer ses capacités et ses moyens dans le domaine de la sûreté et de la sécurité biologiques.

Nous sommes fermement convaincus qu'un régime de maîtrise des armes classiques efficace, opérant et global revêt, à l'instar de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FACE), un caractère crucial pour la transparence, la prévisibilité et la sécurité militaires aux niveaux international, régional et sous-régional. L'Arménie est attachée au maintien du régime juridiquement contraignant de maîtrise des armes classiques en Europe et satisfait pleinement à ses obligations touchant la limitation des forces et relatives aux inspections sur site et à l'échange d'informations concernant ses forces armées en vertu du Traité FACE.

Au total, l'Arménie s'est prêtée cette année à huit inspections et visites d'évaluation effectuées dans le cadre du Traité FACE, du Document de Vienne de 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et d'accords bilatéraux. Les rapports de ces inspections ont conclu que l'Arménie respectait totalement la lettre et l'esprit des documents internationaux susmentionnés.

L'Arménie estime que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un instrument important qui vise à promouvoir un environnement plus sûr et pacifique au niveau mondial et régional. Le commerce illicite et la circulation des armes légères représentent une source majeure d'insécurité, mais freinent aussi le développement socioéconomique et contribuent à des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'Arménie contribue activement à la paix et à la sécurité internationales par sa participation à diverses missions de maintien de la paix. Nous attachons une importance particulière aux opérations déployées au Liban et au Mali sous mandat de l'ONU. Convaincus que les opérations de paix, conduites conformément aux mandats du Conseil de sécurité, sont cruciales pour promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité, nous sommes également déterminés à améliorer encore nos capacités de maintien de la paix. C'est dans cet esprit que l'Arménie a coparrainé, en novembre 2017, les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Nous avons également approuvé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, lancée en septembre

courant par le Secrétaire général dans le cadre de son initiative Action pour le maintien de la paix.

Nous dénonçons sans équivoque toutes les formes et manifestations de terrorisme quels qu'en soient les motifs et les discours. Dans le contexte de la lutte contre les menaces que font peser les combattants terroristes étrangers ou qui leur sont liées, l'adoption de la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité en décembre 2017 représente une avancée importante pour empêcher ces combattants de se rendre dans les zones de conflit ou de se réinstaller dans des pays tiers et pour remédier aux risques connexes. À cet égard, le Gouvernement arménien a déjà pris un certain nombre de mesures concrètes afin d'assurer la bonne application des dispositions prévues dans la résolution, y compris la mise en place de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers.

Nous condamnons résolument toute tentative de justifier et de glorifier l'incitation à la violence et les discours belliqueux. Il importe de reconnaître et de combattre les idéologies extrémistes et fondamentalistes émanant de certains pays, mouvements terroristes et autres groupes criminels qui encouragent la haine et les comportements discriminatoires à l'égard des voisins, des minorités et des personnes aux identités différentes.

En tant que partisane de la notion de mobilisation régionale, l'Arménie n'a cessé de promouvoir l'efficacité et le rôle des mécanismes régionaux, notamment pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a toujours fermement défendu le rétablissement de la confiance et la coopération régionale et contribue continuellement aux discussions visant à revigorer le cadre de maîtrise des armements et les mesures de confiance et de renforcement de la sécurité.

Pour terminer, je tiens à insister une fois encore sur le fait que l'Arménie souscrit sans réserve au principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, étant bien compris que chaque pays partage individuellement la responsabilité de garantir la paix et la sécurité pour tous. Nous sommes déterminés à renforcer les capacités institutionnelles des Nations Unies dans ces domaines et prêts à apporter notre concours aux travaux de la Commission à la faveur d'un dialogue constructif.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je veux tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Jinga de son accession à la présidence, et bien sûr le Bureau, et je leur souhaite à tous le meilleur dans leurs entreprises.

En plus de la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2), je souhaite ajouter quelques éléments sur la manière dont la Slovénie voit et applique déjà le programme de désarmement lancé par le Secrétaire général et sur notre contribution aux efforts déployés en faveur de notre avenir commun.

Dans le domaine décrit par le Secrétaire général comme le désarmement visant à sauver l'humanité, nous jugeons préoccupant que les cas d'emploi d'armes chimiques – en Iraq, en Syrie et en Malaisie, de même qu'au Royaume-Uni – continuent de se multiplier. La Slovénie est une fervente partisane de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement par l'interdiction des armes de destruction massive. Nous estimons que le recours à des armes chimiques, y compris l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes, par des acteurs étatiques ou non étatiques, est une infraction au droit international et peut constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. La responsabilité de la communauté internationale consiste à s'élever contre l'impunité, à identifier les auteurs de tels actes et à les traduire en justice.

À cette fin, nous soutenons le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la mise en œuvre de sa décision tendant à établir un mécanisme d'attribution des responsabilités pour les cas d'emploi d'armes chimiques. De plus, en avril, la Slovénie a rejoint le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

S'agissant des armes nucléaires, nous sommes convaincus que nous devons atteindre notre objectif commun d'un monde exempt de ces armes par la réalisation progressive de la mise en œuvre intégrale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pour la Slovénie, le TNP reste une pierre angulaire du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et du développement d'applications de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous estimons que des progrès ont été accomplis sur les trois volets, et nous encourageons tous les États à poursuivre la mise en œuvre du Traité. Selon nous, un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible requiert non seulement des conditions techniques et de sécurité adaptées, mais aussi l'engagement actif de tous les États qui possèdent des armes nucléaires. La Slovénie soutiendra par conséquent les résolutions axées sur la production de résultats concrets et tangibles qui reposent sur un abord progressif du désarmement nucléaire, tels que le

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la vérification du désarmement nucléaire, l'interdiction de la production de matières fissiles pour la mise au point d'armes nucléaires, et la création et la pérennisation de zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous saluons le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour veiller à ce que l'Iran continue de respecter ses engagements pris au titre du Plan d'action global commun, dans le cadre de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire, cruciale pour la sécurité de la région. Tant que l'Iran donnera suite à ses obligations, nous réaffirmerons notre appui au Plan d'action.

Nous nous réjouissons de l'évolution de la situation concernant la République populaire démocratique de Corée et apprécions à cet égard les décisions adoptées à haut niveau, dont nous attendons la mise en œuvre. La Slovénie soutient tous les efforts diplomatiques visant à obtenir une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. En attendant, nous continuerons d'appliquer strictement les sanctions en vigueur et invitons tous les États à faire de même. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'engageons à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, contribuant ainsi à sa prise d'effet, et à revenir au TNP et aux garanties de l'AIEA.

Au sujet de la partie du programme qui a trait au désarmement qui sauve des vies, je tiens à souligner la nécessité de respecter pleinement le droit international humanitaire et l'obligation de tous les camps de s'abstenir d'employer des armes qui ne font pas la différence entre combattants et civils. La Slovénie s'inquiète du nombre croissant de victimes des mines et des bombes grappes.

L'assistance aux victimes est l'une des vraies incarnations de l'esprit de la Convention d'Ottawa et de la Convention sur les armes à sous-munitions. L'engagement en faveur de toutes les victimes et de leurs familles passe souvent par des soins à vie. La Slovénie intervient dans ce domaine par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration de la sécurité humaine, créé par le Gouvernement slovène il y a 20 ans pour aider à régler les crises humanitaires causées par des mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre non explosés en Europe du Sud-Est. Aujourd'hui, le Fonds est actif dans bien d'autres régions et pays du monde touchés par les mines, où il répond, avec d'autres

donateurs, aux besoins des enfants et des adultes victimes des conflits.

Après avoir appris que nos stocks de bombes grappes, envoyés à un pays partenaire de réalisation en 2011 pour destruction, n'avaient pas été complètement et irrémédiablement détruits par le fournisseur de service à ce moment-là, nous n'avons épargné aucun effort pour veiller à la destruction complète des éléments restants. J'ai le grand plaisir d'informer la Commission que les stocks de bombes grappes slovènes ont été complètement et irréversiblement détruits le 12 avril. La Slovénie a donc rempli l'ensemble de ses obligations découlant de l'article 3 de la Convention avant la date-butoir.

J'en viens au droit international humanitaire et à la question du désarmement dans l'intérêt des générations futures. Les nouvelles technologies d'armement soulèvent différentes questions éthiques, juridiques, morales et techniques qui appellent un examen approfondi et ne doivent pas compromettre l'application du droit international humanitaire. Il est nécessaire de préserver l'autonomie du contrôle humain par rapport aux méthodes informatisées grâce à la possibilité d'une intervention humaine à tous les phases de fonctionnement des systèmes d'armes létales autonomes.

La Slovénie adhère résolument à l'idée exprimée dans le programme de désarmement quant au renforcement des partenariats en faveur du désarmement. Nous devons prendre en compte les synergies au sein de plateformes des Nations Unies comme le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur le commerce des armes, ainsi que dans différentes organisations et instances, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Arrangement de Wassenaar et le Bureau des affaires de désarmement.

L'importance de la problématique femmes-hommes et de la participation des femmes à tous les processus de décision doit être reconnue. La protection et la promotion des droits des femmes est également l'une de nos priorités nationales dans le domaine de la politique étrangère. La Slovénie a fait partie des initiateurs du lancement du chapitre de Vienne de l'initiative Champions internationaux de l'égalité des sexes.

En tant qu'observateurs auprès de la Conférence du désarmement, nous avons eu le plaisir de suivre les travaux des organes subsidiaires sur les points de l'ordre du jour de la Conférence. Nous attendons avec intérêt

de contribuer aux débats sur les difficultés actuelles et à la recherche de solutions. Nous espérons également que des décisions positives seront prises en ce qui concerne l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement aux fins de promouvoir l'universalité, la transparence et le multilatéralisme.

M. Diamonds (Namibie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadeur Jinga de son accession à la présidence de la Commission et de l'assurer de la pleine coopération de notre délégation durant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

La Namibie estime que l'application non sélective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est capitale pour le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous réaffirmons notre ferme attachement au multilatéralisme en tant que socle de la gouvernance mondiale. Nous attendons donc avec intérêt la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2020.

La Namibie souscrit à la noble position adoptée par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 1996 sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, où il est dit, entre autres, que

« la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire » (A/51/218, annexe, par. 105).

Dans ce contexte, nous nous associons à l'appel lancé pour ôter toute légitimité aux armes nucléaires dans leur ensemble.

Le Secrétaire général a parfaitement résumé nos vues quand, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, il nous a rappelé que les armes nucléaires faisaient peser une menace existentielle sur l'humanité, et que

« [l]e seul monde qui soit à l'abri de l'emploi d'armes nucléaires [était] un monde complètement exempt de telles armes ».

Nous devons nous élever ensemble contre le mythe selon lequel les armes nucléaires seraient une garantie de paix, car ce mythe va totalement à l'encontre de l'esprit du Traité sur la non-prolifération.

Il est apparu clairement au cours de l'année écoulée que le danger que continue de représenter pour l'humanité la persistance des armes nucléaires et de leur possible emploi ou menace reste d'actualité. En effet,

les menaces de recourir à des armes de destruction massive, y compris nucléaires ou chimiques, accroissent notre préoccupation face à la complexité du désarmement mondial et de la sécurité internationale.

Les efforts visant à la non-prolifération nucléaire doivent donc aller de pair avec le désarmement nucléaire. À cet égard, la Namibie tient à souligner qu'il est urgent d'accroître la participation des femmes, à tous les niveaux, aux débats et aux processus décisionnels relatifs à la sécurité internationale et au désarmement. Je rappelle simplement que l'adoption par le Conseil de sécurité, en 2000, de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, que la Namibie eut le privilège de diriger, impose ces efforts à tous les États Membres, et c'est pourquoi nous appelons une fois encore tous les États Membres à promouvoir la participation des femmes au programme mondial de paix et de sécurité, notamment au mécanisme de désarmement.

Les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, constituent des avancées positives et des mesures importantes visant à renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires dans le monde. Allant plus avant, la Namibie appuie vigoureusement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous nous félicitons du lancement en mai du programme de désarmement inclusif du Secrétaire général, qui constitue un pas dans la bonne direction.

Nous respectons l'état de droit, la démocratie et la solidarité internationale, et c'est pourquoi nous avons signé la Convention sur les armes à sous-munitions en décembre 2008, l'avons ratifiée en juin 2018, et avons mis en œuvre son plan d'action national pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. En tant qu'État devenu le plus récemment partie à la Convention, la Namibie attend avec intérêt la tenue de la neuvième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui se tiendra à Genève en 2019. Depuis qu'elle est devenue partie au Traité sur le commerce des armes en 2014, la Namibie a également participé activement aux délibérations pertinentes, notamment à la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes qui s'est tenue

récemment à Tokyo en août. Nous envisageons de le ratifier dans un avenir proche.

L'incidence des activités spatiales sur les intérêts communs de l'humanité est tel que nous devons reconnaître le droit souverain inaliénable et légitime de tous les États à explorer et à utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Nous rejetons toute tentative visant à contester ou à enfreindre le droit d'un État à utiliser pacifiquement l'espace extra-atmosphérique pour le bien de l'humanité tout entière.

En tant que pays grand producteur d'uranium, la Namibie participe activement aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à promouvoir l'utilisation pacifique des matières nucléaires pour le traitement du cancer, la production agricole et la production d'énergie. Nous réaffirmons le droit inaliénable des pays en développement à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à l'abri de toute discrimination. Cependant, nous sommes préoccupés par les restrictions excessives limitant l'exportation vers les pays en développement de matières, équipements et technologies destinés à des fins pacifiques. De là dérive notre conviction que la production et la possession de matières nucléaires à des fins autres que pacifiques, ne constituent pas une garantie fiable de sécurité. La Namibie exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à jouer un rôle de premier plan en réduisant leurs arsenaux nucléaires et en visant à terme un désarmement nucléaire total. Alors que nous sommes à la fin de la deuxième décennie du XXI^e siècle, la question de l'universalisation du désarmement nucléaire reste plus que jamais d'actualité.

Enfin, nous prions instamment toutes les parties au Plan d'action global commun de rester fermes dans l'engagement qui leur incombe au titre de l'accord.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à tous les orateurs que les déclarations sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'exerce mon droit de réponse pour expliquer la position de la Fédération de Russie sur un certain nombre de déclarations faites vendredi dernier, 12 octobre (voir A/C.1/73/PV.6).

Je voudrais tout d'abord remercier la représentante de la Géorgie d'avoir soulevé la question très importante

de la sécurité dans le Caucase. Malheureusement, dans sa déclaration, elle ne donne absolument aucune perspective sur le contexte historique qui a donné lieu à l'actuelle situation de sécurité dans le Caucase, sans lequel il est impossible de comprendre la situation en Géorgie, en Ossétie du Sud et en Abkhazie. La délégation géorgienne a clairement voulu tirer avantage du fait qu'il y a peu de personnes dans la salle qui sont bien informées, ou même qui savent quoi que ce soit, des événements ayant conduit à la situation complexe que connaît actuellement le Caucase.

Je tiens à rappeler à la Commission que dans la nuit du 7 au 8 août 2008, le régime de Mikheil Saakashvili a lancé une attaque imprudente et inhumaine contre la population de la petite Ossétie du Sud. Imaginez les souffrances infligées à plus de 1 400 civils en Ossétie du Sud, soit plus de 10 % de l'ensemble de sa population, par l'agression des forces armées géorgiennes. En outre, cet acte de provocation odieux a provoqué une tragédie, tant pour la Géorgie que pour la Russie. Parmi ses victimes figuraient des soldats de la paix russes, dont neuf ont été tués et une quarantaine, blessés, tandis que des soldats géorgiens sont morts eux aussi, entraînés contre leur gré dans cette entreprise téméraire. L'enquête internationale sur les agissements du régime de Saakashvili a clairement confirmé sa culpabilité et justifié l'opération de la Fédération de Russie visant à rétablir la paix, grâce à laquelle en outre le nombre de victimes n'a pas été plus élevé.

Sur le plan politique, l'agression contre l'Ossétie du Sud a entraîné la création sur le territoire géorgien de deux États souverains, qui se sont tournés vers la Fédération de Russie pour obtenir de l'aide, faute de moyens suffisants pour assurer leur propre sécurité. Des contingents militaires russes sont actuellement déployés, sur la base de traités bilatéraux, sur les territoires indépendants de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. Ils ont pour seul objectif d'assurer la sécurité de ces nouveaux États indépendants dans le Caucase. Je tiens à souligner que nos militaires, sous le contrôle international, s'acquittent avec succès de leurs tâches depuis 10 ans, malgré le fait que certaines forces politiques géorgiennes continuent à entretenir l'illusion qu'une action violente et revancharde soit possible. La situation dans la région est calme, paisible et favorise la coexistence pacifique des peuples géorgien, sud-ossète et abkhaze. Cela contribue à son tour à faciliter un dialogue pacifique entre les parties dans le cadre du processus de Genève, même si, à cet égard, la conduite des autorités géorgiennes est loin d'être irréprochable.

La Fédération de Russie souhaite que les dirigeants géorgiens actuels fassent preuve du bon sens, de l'objectivité, de l'impartialité et de la sagesse qui caractérisent le peuple géorgien au moment d'examiner la situation dans le Caucase et qu'ils fassent de leur mieux pour faciliter un processus politique de nature à régler les problèmes persistants dans cette région. Comme par le passé, la Fédération de Russie est prête à engager un dialogue ouvert, franc et impartial.

La délégation de la Fédération de Russie tient également à remercier le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir évoqué la situation difficile que connaît son pays depuis plus de 25 ans en raison des problèmes persistants que pose la recherche d'un règlement concernant la Transnistrie. Le contingent militaire russe présent en Transnistrie, qui se compose de 400 militaires mettant en œuvre une mission de maintien de la paix conformément à son mandat international et de 1 000 soldats russes opérationnels, exécute des tâches spécifiques et ne constitue certainement pas une menace pour la sécurité de la République de Moldova ou d'autres pays de la région. Tout comme en Géorgie, la nécessité de la présence militaire russe est liée aux tragiques événements historiques du début des années 1990, lorsqu'une guerre civile fratricide a éclaté sur le territoire moldave et a menacé d'exterminer des dizaines de milliers de personnes. C'est uniquement grâce aux efforts des soldats russes que le conflit a cessé et qu'une trêve fragile a été établie entre la Transnistrie et le reste de la République de Moldova qui dure depuis 25 ans.

Nous considérons que la résolution 72/282 de l'Assemblée générale sur le retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova, présentée par celle-ci et adoptée le 22 juin, est un document provocateur qui vise à obtenir l'approbation de la communauté internationale en cas d'opération armée contre Tiraspol avec un slogan simple et facile à comprendre concernant la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de l'État. Si ces plans venaient à se concrétiser, nous serions témoins d'une nouvelle page sanglante de l'histoire de la République de Moldova et d'un acte honteux de la part de ceux de ses dirigeants qui tentent de résoudre la question de la Transnistrie par tous les moyens possibles, sauf un dialogue politique de fond dans le cadre du format international actuel.

La présence militaire russe dans le Caucase et en Transnistrie est légitime et bien fondée sur les plans

historique, politique et économique. De plus, elle a joué un rôle positif en assurant la stabilité régionale pendant longtemps.

Vendredi, plusieurs allusions ont été faites au renforcement des capacités militaires de la Russie dans le bassin de la mer Noire et en Crimée. Je tiens à préciser que les forces armées russes n'ont jamais quitté la région; elles ont plutôt été déployées régulièrement sur le territoire russe et dans des États amis sur une base totalement légale. La présence militaire de la Fédération de Russie dans la région a pour but de protéger les intérêts légitimes et vitaux de notre pays et de nos alliés, et de préserver notre intégrité territoriale et les populations qui vivent dans la région. Toute affirmation selon laquelle la Russie concentre sa capacité offensive militaire dans la région de la mer Noire pour pouvoir envoyer ses forces en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique du Nord est tout simplement absurde.

Je voudrais une fois de plus répondre aux insinuations de mes collègues britanniques sur la possibilité d'une quelconque présence russe à Salisbury. Après six mois d'enquête des services de renseignement britanniques et des forces de l'ordre sur l'incident au cours duquel les Skripal ont été empoisonnés, il n'y a que trois faits bien établis. Le premier est qu'il y a six mois, on a tenté d'empoisonner des citoyens de la Fédération de Russie avec une substance chimique puissante; le deuxième, que le crime s'est produit sur le territoire du Royaume-Uni; et le troisième, que les autorités britanniques ont catégoriquement refusé de coopérer avec la Fédération de Russie. Tout le reste ne résiste pas à un examen critique, et encore moins à un contrôle minutieux effectué par des experts. En outre, les autorités britanniques ont adopté une approche particulière pour enquêter sur ce crime horrible et inhumain. Elles ont d'abord désigné un coupable et accusé la Russie, puis ont commencé leur enquête, au cours de laquelle elles ont tenté de déformer d'une manière ou d'une autre les quelques faits en leur possession pour qu'ils correspondent à une réponse prédéterminée. Si on considère en Grande-Bretagne que c'est là une méthode moderne de mener une enquête sur un crime, il est clair que c'est le produit d'une civilisation ancienne qui est extrêmement sous-développée sur le plan juridique.

M^{me} Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse sur deux points. Le premier porte sur la déclaration faite par le représentant de la République arabe syrienne à notre dernière séance (voir A/C.1/73/PV.6). Il est très révélateur que

les commentaires concernant mon pays aient été faits par le représentant d'un régime qui a commis des crimes odieux contre l'humanité, notamment en utilisant des armes chimiques. Et, comme par hasard, toutes ces allégations reprennent des tropes bien connus de la propagande russe, c'est pourquoi ma délégation s'est demandé s'il était nécessaire de réagir à des allégations aussi absurdes dans cette enceinte.

Toutefois, pour que la Première Commission soit bien informée, je tiens à déclarer d'emblée que nous condamnons catégoriquement toutes les fausses accusations portant sur le terrorisme. Il faut également relever que c'est seulement maintenant qu'elles sont faites, alors que la guerre en Syrie en est déjà à sa septième année. Je tiens à souligner que la Géorgie reste ouverte et transparente à tous les mécanismes internationaux de contrôle. En fait, nous coopérons étroitement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, qui s'est rendue en Géorgie cet été. En outre, en réponse à l'allusion du représentant syrien concernant une allégation tristement célèbre de la Fédération de Russie selon laquelle le Centre Richard Lugar pour la recherche en santé publique (Richard Lugar Centre for Public Health Research) basé à Tbilissi est un organisme militaire des États-Unis qui mène des expériences dangereuses et met au point des armes biologiques, voici quelques faits. Le Centre est une institution ouverte placée sous la direction du Centre national géorgien de contrôle des maladies et de santé publique, qui respecte pleinement les dispositions et les obligations de la Convention sur les armes biologiques et les normes internationales en matière de biosûreté et de biosécurité. Sa principale mission est de protéger la Géorgie et l'ensemble de la région contre les maladies infectieuses par la détection précoce, la surveillance épidémiologique et la recherche scientifique. Afin de prouver sa transparence et son ouverture en matière de coopération, la Géorgie a cordialement invité tous les États parties à la Convention à procéder à un examen collégial du respect de ces dispositions les 14 et 15 novembre. En permettant à tous les États parties intéressés d'accéder à une installation conforme aux dispositions de la Convention sur les armes biologiques, la Géorgie montre qu'elle est disposée à instaurer et à renforcer la confiance en matière de respect de la Convention par les États parties. Il convient de noter que les représentants de la Fédération de Russie ont refusé de participer à cette visite.

Enfin, nous déplorons que la République arabe syrienne soit devenue le porte-parole de la Fédération de Russie, ayant abandonné tout semblant d'être l'État

qu'elle était autrefois. C'est évident non seulement en ce qui concerne la question de la Géorgie, mais aussi dans toute autre question. Cela explique également sa décision scandaleuse de reconnaître la prétendue indépendance des régions occupées de Géorgie, légitimant ainsi le nettoyage ethnique et d'autres crimes commis sur le territoire géorgien.

S'agissant de la déclaration faite par le représentant russe que nous venons d'entendre, qu'il me soit permis de souligner que l'invasion, une véritable guerre et l'occupation sont des actes d'agression contre un État souverain. En outre, ces actes violent tous les principes et normes fondamentaux sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. À cause de l'agression russe, des centaines de milliers de Géorgiens ont subi un nettoyage ethnique. La Russie n'a pas respecté les dispositions de l'accord de cessez-le-feu de 2008 négocié par l'Union européenne. Qu'il me soit permis de rappeler à la Commission que cet accord a été signé par le Président de la Russie et que la Fédération de Russie n'a qu'à honorer ses engagements internationaux.

Au lieu de cela, la Fédération de Russie continue de renforcer ses forces militaires et son processus d'annexion effective des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali en Géorgie par la mise en œuvre des traités dits d'intégration, qui prévoient la pleine intégration des régions occupées de Géorgie au système militaire, et socioéconomique russe. Une fois encore, nous appelons la Fédération de Russie à respecter les normes du droit international et à retirer ses forces militaires illégales du territoire géorgien.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice de mon droit de réponse afin de réagir aux observations qui ont été faites plus tôt par le représentant de l'Iran.

Qu'il me soit permis de dire que mon gouvernement est centré sur une approche globale qui empêche de manière permanente l'Iran de faire des progrès décisifs dans le domaine nucléaire et qui s'attaque à son programme de missiles balistiques, à l'appui qu'il apporte au terrorisme, à son comportement déstabilisateur dans la région et aux violations des droits de l'homme qu'il commet. Le Plan d'action global commun a été approuvé dans l'espoir que l'Iran améliorerait son comportement dans d'autres domaines, mais cela ne s'est pas produit. Au contraire, l'Iran est devenu plus agressif, menaçant les États-Unis et nos intérêts sous couvert de l'accord. La conduite déstabilisatrice de l'Iran dans sa région, la poursuite du développement et de la prolifération des

missiles balistiques, son appui à des militants et à des supplétifs et son bilan honteux en matière de droits de l'homme demeurent autant de préoccupations pressantes auxquelles le Plan d'action global commun ne répond pas.

En outre, la révélation publique du fait qu'Israël a récemment acquis des archives de documents concernant les travaux antérieurs de l'Iran sur les armes nucléaires a mis en lumière les dangers inhérents à la levée des restrictions offerte par le Plan d'action global commun au programme nucléaire iranien. Plutôt que d'abandonner complètement ses travaux passés sur les armes nucléaires, l'Iran a soigneusement préservé ses documents et ses recherches sur la conception d'armes nucléaires. C'est pourquoi le Président Trump s'est retiré de cet accord qui ne protégeait pas la sécurité nationale des États-Unis.

Nous avons désormais l'intention d'exercer toutes les pressions nécessaires pour que l'Iran modifie son comportement et pour mettre en place un nouveau cadre répondant à nos préoccupations. Pour ce qui est de l'avenir, nous cherchons à parvenir à un accord qui tienne compte du comportement déstabilisateur de l'Iran - non seulement de son programme nucléaire, mais aussi de son programme de missiles, de son soutien au terrorisme et de son comportement néfaste dans la région. Les sanctions ne feront que s'aggraver si l'Iran ne change pas de cap et s'obstine dans la voie inacceptable et improductive qu'il a choisie pour lui-même et pour le peuple iranien.

L'allègement des sanctions, le rétablissement total des relations diplomatiques et commerciales et la coopération économique avec les États-Unis ne pourront commencer que lorsque nous aurons vu que l'Iran est déterminé à changer son comportement funeste. Le Président Trump s'est dit prêt à entamer un dialogue avec l'Iran en vue de trouver des solutions aux problèmes urgents de sécurité nationale. Les États-Unis attendent avec impatience que l'Iran s'engage à apporter des changements fondamentaux à son comportement.

M. Levon (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis contraint de prendre la parole pour réagir aux accusations scandaleuses lancées contre mon pays par le représentant de l'Iran. Je n'entrerai pas dans le détail de ces absurdités, car elles ne méritent pas un examen sérieux. Je tiens simplement à rappeler à toutes les délégations présentes dans la salle aujourd'hui que l'Iran est le principal État parrain du terrorisme dans le monde et le plus grand distributeur d'armes légères et de petit calibre,

d'armes lourdes, de roquettes, de missiles et autres technologies connexes. Ses forces et ses agents consacrent leur temps et leurs efforts à élaborer, financer et perpétrer des actes de terreur partout dans le monde, principalement au Moyen-Orient, afin de promouvoir les aspirations à exercer une domination absolue et le programme radical de ce pays.

De manière directe et par l'intermédiaire de ses agents, le Hezbollah et d'autres milices chiites, l'Iran commet des atrocités contre le peuple syrien tout en appuyant le régime Al-Assad, qui massacre son propre peuple, femmes et enfants comme les autres. L'Iran propage l'extrémisme, menace ses voisins et déstabilise le Moyen-Orient. Son appétit ne s'arrête pas au Liban ou à la Syrie. Il s'étend à l'Iraq, au golfe Persique, à l'Afrique, notamment au Maghreb, et ailleurs dans le monde, y compris l'Europe et l'Asie. Il est temps de dire « non » au régime iranien.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite aux accusations lancées et aux observations absurdes faites par le représentant des États-Unis.

Il ressort clairement des observations de l'Ambassadeur des États-Unis qu'il ne peut donner aucune explication du retrait de son pays du Plan d'action global commun, retrait qui constitue une violation des obligations et des engagements internationaux qui leur incombent au titre du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. C'est une tendance que nous constatons de la part des États-Unis : tout mélanger, confondre et obscurcir les faits, et faire des inventions et des récits mensongers pour justifier le fait qu'ils violent les engagements et obligations internationaux qui leur incombent en vertu du droit international.

Nous avons entendu des arguments et des excuses qui n'ont rien à voir avec le Plan d'action global commun, qui a été négocié et conclu parce que les États-Unis tentaient d'empêcher l'Iran d'exercer son droit de mener des activités nucléaires pacifiques. L'Iran a essayé d'instaurer la confiance et de coopérer avec d'autres parties comme la Chine, la Russie, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, afin que nous puissions tous travailler ensemble. Un accord a été conclu au Conseil de sécurité à l'issue d'un processus auquel les États-Unis ont participé. Le Conseil a approuvé cet accord par consensus. Maintenant, les États-Unis violent les engagements qu'ils ont pris en vertu du droit international sans offrir

aucune justification en ce qui concerne le Plan d'action global commun.

Nous avons entendu une fois de plus les observations et les accusations, toutes dénuées de fondement, du représentant des États-Unis concernant les activités nucléaires passées de l'Iran, le refus de ce dernier de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et le fait qu'il dissimule ses activités nucléaires à celle-ci. Toutefois, il n'est pas surprenant d'entendre le représentant des États-Unis faire une telle observation. Dès le début, les États-Unis ont fait preuve d'agressivité à l'égard de la Première Commission, et leur approche vise à ruiner l'atmosphère au sein de la Commission.

À titre d'exemple, qu'il me soit permis de répondre aux observations du représentant des États-Unis au sujet de la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA a expliqué sa position sur la coopération de l'Iran, qui devrait être suffisante pour tous les membres de la Commission, car ils accordent tous de l'importance à ce que l'AIEA affirme. Mais les États-Unis cherchent à détruire, saper et affaiblir la crédibilité de l'AIEA, suivant leur pratique qui consiste à défier les institutions internationales et le multilatéralisme.

À la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le représentant de l'AIEA a déclaré ce qui suit au sujet de l'Iran :

« Le fait que l'Iran applique son protocole additionnel a considérablement amélioré notre accès aux sites et aux informations ».

C'est un fait : l'Iran met en œuvre le Protocole additionnel à son accord de garanties du Traité sur la non-prolifération et coopère pleinement avec l'AIEA.

Un deuxième point relevé par le représentant de l'AIEA est que les inspecteurs de l'Agence passent maintenant environ 3 000 – les membres de la Commission ont bien entendu, 3 000 – jours par an sur le terrain en Iran, soit le double de ce qui se faisait en 2013 :

« Ils ont prélevé des centaines d'échantillons environnementaux et posé environ 2 000 scellés inviolables sur les matières et équipements nucléaires. Des centaines de milliers d'images sont prises chaque jour par nos caméras de surveillance sophistiquées. Nous collectons et analysons plusieurs millions de données publiques chaque mois. En somme, l'Iran est maintenant soumis au

régime de vérification nucléaire le plus solide au monde et s'acquitte de ses engagements relatifs au nucléaire dans le cadre du Plan d'action global commun ».

Tels sont les faits présentés à la communauté internationale par le représentant de l'AIEA. Par conséquent, tout ce que la Commission entend du représentant des États-Unis au sujet du Plan d'action global commun et des activités nucléaires de l'Iran constitue une autojustification et un mensonge. Nous nous en remettons au jugement des grands diplomates présents dans cette salle qui l'ont d'ailleurs déjà rendu, puisqu'ils ont exprimé leur profond regret suite au retrait des États-Unis du Plan d'action global commun. Il y a lieu d'avoir des regrets : les États-Unis ont tort. La grande majorité de la communauté internationale déplore le fait que les États-Unis aient commis cette erreur.

La Commission ne doit pas se laisser influencer par Israël, l'Arabie saoudite, le Bahreïn et les Émirats arabes unis, qui exhortent à appuyer le retrait des États-Unis du Plan d'action. Il est bien connu qu'eux aussi agissent en violation du droit international. Le droit international coutumier exige d'un État qu'il s'oppose aux méfaits d'un autre État. La plupart des États agissent comme il se doit. Ils ne doivent pas se laisser mener par une minorité. C'est une position déplorable pour les États-Unis, qui prétendent être un chef de file mondial en matière de non-prolifération et de désarmement. Les États-Unis ont abandonné leur rôle de leader parce qu'ils violent le droit international.

En ce qui concerne les accusations selon lesquelles l'Iran déstabilise le Moyen-Orient, je voudrais présenter d'autres faits à la Commission en vue de démontrer qui déstabilise la région. Les États-Unis envoient des armes, dont le coût s'élève à des milliards de dollars, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis pour attaquer des civils yéménites, des bus scolaires et des autobus transportant des personnes déplacées qui cherchent un refuge. Contrairement aux engagements qu'ils ont pris en vertu du droit international humanitaire, les États-Unis déstabilisent la région par leurs politiques interventionnistes visant à asseoir leur domination dans la région. La République islamique d'Iran est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme, aux côtés de ses amis en Syrie et en Iraq. Nous avons éliminé Daech et bon nombre parmi nous ont perdu la vie dans la lutte contre le terrorisme.

Ma dernière remarque concerne les accusations et les observations absurdes du représentant d'Israël. Ce

que nous avons dit au sujet de son pays est basé sur des réalités internationales. Israël occupe le territoire palestinien. Depuis plus d'un demi-siècle, il tue quotidiennement des Palestiniens. Il a commis 17 actes d'agression contre ses voisins et ailleurs. Voilà les faits. Au total, le Conseil de sécurité a adopté 85 résolutions contre Israël, et Israël les a toutes rejetées. Israël ne se conforme à aucune d'entre elles. Par conséquent, qu'un tel régime soit doté de d'armes nucléaires constitue la plus grande menace pour la paix et la sécurité de la région. C'est ce que nous avons dit. J'estime qu'il s'agit simplement des faits, et nous pensons qu'il est de notre devoir de les rappeler ici, à la Première Commission.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je regrette que la représentante du régime géorgien ait une fois de plus cherché à dissimuler le fait que son pays a permis à un grand nombre de terroristes de quitter son sol pour se rendre en Syrie. Il est bien connu que la Géorgie a exporté des terroristes dans notre pays, parmi lesquels les dirigeants de groupes terroristes opérant en République arabe syrienne.

En outre, depuis un certain temps déjà, la Géorgie viole les conventions sur les armes de destruction massive, notamment en ce qui concerne ses caches d'armes. J'utilise délibérément le mot « caches », car l'objectif est de mettre au point des armes biologiques. Au cours des deux dernières années, j'ai maintes fois déclaré que des agents chimiques toxiques avaient été introduits illégalement en Syrie à partir du Caucase sans citer les États concernés. Toutefois, aujourd'hui, je suis contraint d'annoncer que la Géorgie est le premier État dont le régime a autorisé l'envoi d'agents chimiques toxiques provenant de ce pays à des terroristes en Syrie.

Il est paradoxal que le représentant de l'entité israélienne porte des accusations alors qu'Israël a rejeté tous les appels de la majorité des États Membres lui demandant d'adhérer aux divers traités et conventions relatifs aux armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Des rapports internationaux ont confirmé que, depuis 1948, il a utilisé à maintes reprises des armes chimiques et biologiques – notamment l'uranium appauvri et le phosphore blanc, ainsi que d'autres armes interdites au niveau international – contre les populations syrienne, libanaise, égyptienne et palestinienne. Comme toujours, l'entité israélienne viole les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Elle a fourni des armes et des munitions à des organisations terroristes ainsi que des agents chimiques toxiques en Syrie

et a introduit le terrorisme dans notre région depuis les années 1930. Nous avons informé le Conseil de sécurité, il y a quelque temps, que l'entité israélienne avait envoyé des agents chimiques toxiques à des groupes terroristes en Syrie avant qu'ils ne soient expulsés, dans le but de composer un cocktail chimique.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole aux orateurs qui souhaitent faire une seconde déclaration dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux délégations que cette intervention est limitée à cinq minutes.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je m'efforcerai de limiter ma déclaration à trois minutes. Mes observations s'adressent à mes collègues géorgiens qui, s'abritant derrière une prétendue propagande russe, ont complètement déformé les faits concernant ce qui se passe réellement dans le Caucase en ce moment et ce qui en est la cause.

Je voudrais rappeler que dans sa brève histoire depuis l'obtention de son indépendance, il y a 25 ans, la Géorgie a déjà connu trois épisodes sanglants – un nettoyage ethnique et des batailles sanglantes menées par les Géorgiens en Abkhazie en 1992, une guerre civile en Géorgie même en 1996 et enfin, l'agression contre l'Ossétie du Sud, qui a failli provoquer un génocide de la petite population de cette région. Tous ces événements ont donné le droit aux peuples abkhaze et sud-ossète de demander de l'aide, et ils l'ont demandée à la Fédération de Russie. Nos troupes sont déployées sur le territoire des États indépendants d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie sur la base d'accords bilatéraux, et leurs activités font l'objet d'un contrôle international.

Je tiens à rappeler à mon homologue géorgien qu'un accord a été conclu en 2009 en vue de créer des mécanismes conjoints pour prévenir les incidents aux frontières que l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud partagent avec la Géorgie et pour y réagir. Outre le personnel militaire russe et les entités locales qui assurent la sécurité et l'ordre public, l'Union européenne, l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe participent à ces mécanismes. Aucune discussion au sujet d'agressions ou d'annexions de parties du territoire géorgien n'est fondée et n'a de fondement dans les faits.

Le Président par intérim : Je tiens à rappeler aux délégations que nos vaillants interprètes devront nous quitter dans cinq minutes. Donc, à 18 h 10, nous

n'aurons plus d'interprétation, et trois autres États ont demandé à intervenir au titre du droit de réponse.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je dois répondre aux observations ridicules du représentant de l'Iran. Je pense que la plupart des personnes ici présentes se souviennent de la prise d'otages américains par l'Iran en 1979, détenus pendant plusieurs centaines de jours. Je suis sûr que l'Iran dira que c'était certainement conforme au droit international. En tant que pays et que régime, l'Iran est l'un des principaux commanditaires du terrorisme. Il prend des otages. Il finance le terrorisme. Il a utilisé les fonds obtenus grâce à sa participation au Plan d'action global commun pour financer un règne de terreur et une énorme dépendance au terrorisme. Comme la Commission s'en souviendra peut-être, dans les observations que j'ai formulées sur l'Iran la semaine dernière (voir A/C.1/73/PV.5), j'ai évoqué le nombre d'attaques terroristes dont l'Iran est responsable en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe, en Asie, en Afrique, partout dans le monde. Est-ce un régime avec lequel on puisse traiter?

La dernière fois, après avoir présenté un bref échantillon des actes terroristes commis par le régime, j'ai dit que je parlais à la Commission de la façon dont l'Iran finance son penchant pour le terrorisme. Je serai aussi bref que possible pour ne pas dépasser les cinq minutes qui m'ont été accordées. La République islamique d'Iran cherche constamment à tromper et à manipuler pour financer ses activités illégales, menaçant ainsi l'intégrité et la sécurité du système financier international. Le régime utilise principalement des sociétés fictives et d'autres types d'entités apparemment légitimes pour exploiter les failles qui lui permettent d'accéder à un financement. La communauté internationale demande depuis des années à l'Iran d'adopter un cadre réglementaire plus strict, mais il n'a pas mis en œuvre les réformes nécessaires pour se conformer aux normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Corps des gardiens de la révolution islamique, la Force Al-Qods, la branche extraterritoriale chargée de soutenir les supplétifs dans la région, continue de s'engager dans des plans de financement illicite à grande échelle pour financer ses activités perverses. Il s'agit notamment de son soutien à des groupes que les États-Unis considèrent comme étant des terroristes, tels que le Hezbollah et le Hamas. Dans l'un des cas, la Force Al-Qods a mis en place un réseau de sociétés écrans

pour exploiter le marché du change aux Émirats arabes unis afin de se procurer et de transférer des centaines de millions de dollars des États-Unis en espèces. Il y a au moins une société écran iranienne, la Rashed Exchange, qui a offert ses services en ligne et qui semblait être un courtier légitime. En mai 2018, les États-Unis ont désigné neuf cibles pour perturber cette activité. Les mécanismes de financement illicite de la Force Al-Qods sont facilités aux plus hauts niveaux du Gouvernement iranien, notamment par l'intermédiaire de la Banque centrale d'Iran. En mai 2018, le Département du trésor des États-Unis a révélé que le Gouverneur de la Banque centrale d'Iran de l'époque, M. Valiollah Seif, et le Directeur adjoint de son département international, avaient conspiré avec la Force Al-Qods pour dissimuler un mouvement de fonds illicite vers son supplétif terroriste, le Hezbollah. Ce stratagème implique également le Président-Directeur général de la banque iraquienne Al-Bilad Islamic Bank, qui a été choisi comme intermédiaire pour transférer des fonds au Hezbollah. Ce stratagème, sous la conduite du Corps des gardiens de la révolution islamique, non seulement finance le terrorisme, mais aussi nuit à l'intégrité du système financier iraquien et, partant, à sa capacité de favoriser la croissance et le développement économiques. En mai 2018, les États-Unis ont identifié quatre personnes et une entité responsables de ces agissements.

Les efforts déployés par la Force Al-Qods pour exploiter le système financier international ne se limitent pas à la production de documents frauduleux ou au recours à des sociétés écrans. En 2017, la Force Al-Qods a recouru à une ruse pour fabriquer de la fausse monnaie et tourner les lois de nos alliés en Europe. Elle a trompé les fournisseurs européens en utilisant plusieurs entreprises en Allemagne pour dissimuler son identité et les données sur l'utilisateur final afin de se procurer des imprimantes modernes et d'autres équipements nécessaires. Elle a ensuite imprimé de faux billets yéménites, qui ont été utilisés pour soutenir ses activités déstabilisatrices au Yémen. En novembre 2017, le Trésor des États-Unis a identifié six responsables de cette opération.

Enfin, la Force Al-Qods a également orchestré un vaste complot visant à contourner les sanctions et les contrôles à l'exportation imposés par les États-Unis pour se procurer illégalement des pièces d'avions.

Puisque j'entends la sonnerie retentir, je vais m'arrêter là; mais je reviendrai plus tard sur les autres agissements de l'Iran.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Veuillez prendre note que les interprètes viennent de partir. Si les membres de la Commission souhaitent poursuivre, ils ne pourront pas compter sur l'aide des interprètes.

M. Levon (Israël) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la Syrie et les atrocités commises par le régime d'Assad contre son propre peuple, une fois encore, nous ne pouvons pas compter entendre la vérité de la part d'un État qui n'a cessé de violer ses obligations internationales, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, le Programme d'action relatif aux armes légères et plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, et d'autres encore.

Le régime d'Assad a montré qu'il ne voyait pas l'utilité de se conformer à la vérité et aux faits. Ce pays commet des crimes de guerre contre le peuple syrien, notamment en utilisant des armes chimiques. La Syrie dissimule à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ses capacités résiduelles en matière d'armes chimiques et renouvelle son programme d'armes chimiques. La Syrie fournit elle-même des armes et des technologies, ainsi que des armes et des technologies iraniennes, au Hezbollah, notamment des armes, des roquettes, des missiles et des technologies connexes.

M^{me} Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je serai très brève. Les propos tenus par le représentant de la Syrie sont tellement absurdes et ridicules que ce serait une perte de temps d'y répondre, d'autant plus que je l'ai déjà fait auparavant.

En ce qui concerne la Russie, permettez-moi de noter ce qui suit. Premièrement, s'agissant des références faites par le représentant de la Russie aux prétendus crimes perpétrés par la Géorgie, qui aurait commis un acte d'agression en bombardant ses propres citoyens, entraînant la mort de soldats de la paix, permettez-moi de rappeler que le Rapport de mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie dément clairement les déclarations de la délégation russe. De plus, c'est la Fédération de Russie qui a envahi la Géorgie.

Deuxièmement, la Cour pénale internationale (CPI) est actuellement saisie d'une affaire concernant les crimes de guerre commis pendant l'agression russe par les forces russes et les milices locales sous le contrôle de la Russie. Cela est clairement indiqué dans la décision rendue par la Chambre préliminaire de la CPI. Je conseille à la Fédération de Russie de coopérer avec la communauté internationale et la CPI et d'autoriser

l'accès aux territoires occupés, au lieu de déformer les faits et de rejeter la faute sur un autre État.

Quant à la propagande, je n'ai pas besoin d'ajouter que la Russie surpasse de loin tous les autres pays de la région, avec ses 70 ans d'expérience et l'héritage de l'ère soviétique, pendant laquelle la propagande était un art.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Dans l'exercice de mon droit de réponse, je vais répondre à la deuxième série d'accusations portées par l'Ambassadeur des États-Unis contre mon pays. L'Ambassadeur des États-Unis vient de démontrer ce que j'ai dit dans mes observations précédentes : les États-Unis n'ont rien à dire pour défendre leur politique devant cette Commission. Cette Commission s'occupe de la question du désarmement, et les États-Unis tergiversent. Ils essaient au nord, puis au sud, à l'est et à l'ouest, dans le but d'inventer une histoire pour défendre leurs méfaits devant la Commission. Leurs observations n'ont rien à voir avec l'ordre du jour de la Commission, ce qui témoigne d'un manque de respect aux États Membres qui participent aux travaux de la Commission et qui attendent des arguments et des vues crédibles.

Nous en avons assez d'entendre tous les jours la même liste donnée par le représentant des États-Unis. Cela illustre la chute libre des États-Unis au sein de l'ONU par rapport aux valeurs morales dont ils se targuent. Le représentant des États-Unis affirme qu'il n'est pas approprié de traiter avec nous. Je pense que tous les pays se demandent aujourd'hui s'ils peuvent traiter avec les États-Unis, ou leur faire confiance. Aucun pays ne se demande s'il peut traiter avec nous; il s'agit là des États-Unis.

Je vous prie de bien vouloir comprendre ce qui se passe dans le monde. Tous les pays ont peur des États-Unis. Ils ne peuvent plus leur faire confiance. Les États-Unis ne sont pas fiables. Ils ne respectent pas leurs engagements internationaux. Ils ne tiennent pas leurs promesses. Ils ne respectent pas le droit international. En résumé, à la lumière de ces faits, cela ne vaut plus la peine de traiter avec eux. Les États-Unis doivent donc être réalistes, prendre conscience des réalités du monde qu'ils ont eux-mêmes bâti et écouter les membres de cette Commission. Les membres sont préoccupés par le non-respect des obligations en matière de désarmement nucléaire, principalement en raison de la politique nucléaire des États-Unis. Ils cherchent à savoir pourquoi les États-Unis essaient d'encourager les pays à s'opposer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ils espèrent que le représentant des États-Unis expliquera

pourquoi son pays envoie des milliards de dollars d'armes à des pays qui ont lancé des agressions contre le Yémen, tuent quotidiennement des civils yéménites et violent le droit international humanitaire. Les États-Unis ne pensent qu'à leur argent et aux moyens de gagner 1 milliard de dollars.

Nous assistons à la chute libre des États-Unis dans les relations internationales. Nous attendons donc des explications de la part des États-Unis sur ces questions. Nous en avons assez d'entendre leur liste risible d'actes qui n'ont aucun rapport avec l'Iran.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : J'aurais préféré m'exprimer dans ma langue maternelle, l'arabe, mais comme nous sommes désormais contraints de continuer sans interprète, je ne ferai que quelques observations.

La représentante du régime géorgien a une fois de plus essayé de défendre l'indéfendable : son pays a commis une violation en acceptant de servir d'écran de fumée et de base pour l'exportation de terroristes et d'armes, notamment d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques qui seraient utilisés en Syrie.

Nous espérons qu'un jour, la Géorgie fera son mea-culpa pour avoir autorisé l'exportation ou, devrais-je dire, la contrebande d'armes chimiques – étant donné que les produits chimiques toxiques ne peuvent être exportés légalement – et pour ce qu'elle a fait subir à mon peuple.

En réponse à l'accusation lancée par le représentant du régime israélien, des rapports internationaux, ainsi que des rapports de l'Organisation des Nations Unies, prouvent que le régime israélien a utilisé des armes chimiques et des produits chimiques toxiques contre des civils, notamment le phosphore blanc, comme je l'ai mentionné précédemment, et l'uranium appauvri. Le régime israélien a également employé tous les autres types d'armes interdits au niveau international. Dans les années 70, le régime israélien a menacé d'utiliser des armes nucléaires contre la Syrie et l'Égypte, notamment pendant la guerre de 1973.

Le régime israélien, comme je dois le rappeler aujourd'hui, a introduit le terrorisme sous toutes ses formes dans notre région. Il nous a apporté des armes nucléaires, chimiques et biologiques, en plus des organisations terroristes, qui ont tué des centaines de milliers d'innocents dans notre région. Le régime israélien a violé toutes les conventions auxquelles la plupart d'entre nous sommes parties, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que les quelques conventions

relatives au désarmement et à la maîtrise des armements qu'il s'est engagé à respecter.

Il suffit aux États Membres de jeter le regard sur toute partie du monde où règne l'instabilité pour constater que les Israéliens ont fourni tous les types d'armements et de munitions qui s'y trouvent afin de la déstabiliser. Les Israéliens occupent la première place parmi les acteurs connus pour s'être engagés dans le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans les zones déstabilisées. Les personnes ici présentes doivent examiner la question et faire quelques recherches pour déterminer qui a apporté un certain type d'armes dans une zone donnée afin de la déstabiliser.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti ce matin.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Commission pour quelques annonces.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'aimerais faire deux annonces.

Premièrement, les délégations des Pays-Bas, de la Pologne et de la Malaisie convient les délégations à une réunion d'information conjointe sur le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conduite par les présidents des sessions de 2017, 2018 et 2019 du Comité préparatoire. Cette réunion se déroulera demain, 16 octobre, de 13 h 15 à 14 h 45, dans la salle de conférence 12. Un déjeuner léger sera servi.

Deuxièmement, au nom de la délégation des États-Unis, j'invite toutes les délégations à participer à des consultations sur les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Ces consultations se tiendront également demain, de 11 heures à 12 h 30, dans la salle de conférence A.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Première Commission aura lieu demain, 16 octobre, à 15 heures, dans cette salle. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement se joindra à nous pour assurer le suivi des projets de résolution et de décision adoptés par la Commission à ses précédentes sessions. Nous poursuivrons ensuite le débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale inscrites à l'ordre du jour. Je rappelle aux délégations que la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision sur tous les points de l'ordre du jour est fixée au jeudi 18 octobre, à midi.

La séance est levée à 18 h 25.